

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

LE REFERENDUM

Une loi qui fait honneur à M. Gouin. — Pourquoi l'a-t-il supprimée au bénéfice du Tramway ?

L'interprète officieux de la pensée gouvernementale fait ce matin un suprême appel aux électeurs de Montréal, repassant les titres qui, à son avis, nous commandent d'offrir à M. Gouin un témoignage public de reconnaissance. Il s'écrit:

"Sir Lomer Gouin, de sa propre initiative, a fait adopter une loi exigeant le referendum pour toute franchise municipale de plus de dix ans."

Et il a raison d'affirmer que ce fut là un acte heureux, digne de l'approbation publique. Il pourrait même ajouter que M. Gouin, qui sait faire des textes clairs et précis quand il le veut bien, eut le soin de donner à cette loi une portée tellement générale que nulle compagnie n'aurait dû pouvoir s'y soustraire.

Il ne se contenta pas de légiférer pour l'avenir; il voulut réparer les fautes du passé et protéger contre tous les textes anciens les intérêts et la liberté des citoyens de Montréal.

Il fit décréter par la Chambre que le principe du referendum s'appliquerait "nonobstant toute disposition contraire ou incompatible dans une loi générale ou spéciale." Il ne restait comme recours aux financiers et aux politiciens qu'inquiéter le vote populaire que l'appel direct à la législature. Il fallait, pour les soustraire au referendum, pour abolir la sauvegarde que la sagesse de M. Gouin donnait aux citoyens de Montréal, que la législature s'infligeât le plus sanglant et le plus invraisemblable des démentis.

Le texte était d'une aveuglante clarté. Relisez-le: il est du nombre trop petit des lois bienfaisantes dont M. Gouin peut tirer honneur:

5917. Nonobstant toute disposition contraire ou incompatible dans une loi générale ou spéciale, lorsqu'une municipalité, dans l'exercice d'un pouvoir qui lui est conféré par sa charte ou par une loi générale, fait quelque chose des actes suivants, savoir:

a. accorde à une personne, à une société, à une corporation ou à un syndicat le privilège, le droit ou la franchise, pour plus de dix années, de poser et de maintenir ses rails dans la municipalité et d'y faire circuler des voitures électriques, à vapeur ou à autre pouvoir moteur pour le transport des voyageurs et du fret, ou des voyageurs ou du fret, ou d'y faire circuler telles voitures sur des rails déjà posés pour les mêmes fins; ou

b. accorde à une personne, à une société, à une corporation ou à un syndicat le privilège, le droit ou la franchise, pour plus de dix années, de construire, de maintenir et d'exploiter dans la municipalité un ou des systèmes d'éclairage au gaz ou à l'électricité, ou au gaz et à l'électricité, ou un ou des systèmes d'énergie électrique, séparé ou faisant partie du ou des systèmes d'éclairage, ou de poser, de maintenir et d'exploiter dans la municipalité des fils ou conduits, ou les deux, pour le gaz et l'électricité et les appareils accessoires dans les chemins, rues ou places publiques de la municipalité, ou d'y fournir au public le gaz ou l'électricité, ou les deux, pour les fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de traction, ou de chacune d'elles;

le règlement ou la résolution s'y rapportant doit, avant d'avoir force et effet, être approuvé par la majorité en nombre des électeurs municipaux qui votent sur ce règlement ou cette résolution. S. R. Q., 4650a; 7 Ed. VII, c. 46, s. 1.

Est-ce assez net? Nulle municipalité ne peut—NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE OU INCOMPATIBLE DANS UNE LOI GENERALE OU SPECIALE—accorder à une compagnie de tramway "le droit ou la franchise, pour plus de dix années, de poser et de maintenir ses rails dans la municipalité et d'y faire circuler des voitures électriques, à vapeur..."

Ouvrez maintenant les statuts de la province, (I, George V, 2e session, chapitre 77), et vous y trouverez, à l'article 21 (il s'agit de la loi constituant la Compagnie des Tramways) cette note:

21. Les articles 5917, 5918, 5919, des Statuts refondus, 1909 ne s'appliquent pas à la compagnie.

Or ces articles sont précisément ceux qui prescrivent et organisent le referendum.

Et c'est sur le vote de M. Gouin et de la majorité qu'il domine que cette clause a été adoptée; c'est après que M. Gouin et cette majorité eussent rejeté les propositions qui voulaient le maintien de la loi générale que cette exception a été inscrite dans nos lois.

Et la vérité, c'est donc que M. Gouin, après avoir fait édicter un texte qui protégeait les citoyens contre les coups de main d'une majorité municipale ou parlementaire, a lui-même déchiré ce texte au bénéfice de la Compagnie des Tramways, c'est-à-dire de M. E. A. Robert et des associés financiers de M. Robert.

Pourquoi cette exception? Pourquoi cette loi qui devait, de par la volonté de M. Gouin, s'appliquer à toutes les compagnies de traction ou d'éclairage, fut-elle abolie au bénéfice de la Compagnie des Tramways?

Ne serait-il pas temps de placer à la direction des affaires un chef qui sache faire respecter les bonnes lois qu'il propose, et qui n'affiche point d'aussi singulières préférences?

La parole est aux électeurs de la province...

Omer HEROUX.

Le dernier appel de M. Gouin

FAUSSETES

M. Gouin a fait hier soir, son dernier appel aux citoyens de Montréal.

Souhaitons pour sa réputation que le journal interprète obligé de ses paroles, l'ait mal compris. Car si le premier ministre a dit ce qu'on lui fait dire, il a outrageusement insulté la vérité.

"De fait," aurait dit M. Gouin on n'a pas dépensé un seul sou pour la construction des écoles techniques. Or à la page 10 des journaux de la Chambre, pour 1911, en réponse à M. Gault, le gouvernement admet qu'il avait à cette date, dépensé \$720,000 pour la seule école technique de Montréal, et que cette somme a été payée à même un emprunt de \$700,000 portant intérêt à 4 pour cent, fait à la Ontario Securities Company. A part cette somme il faut encore d'un M. Skille, propriétaire du terrain, \$130,000 portant intérêt à 5 pour cent.

D'après le même compte rendu, M. Gouin représente M. Tellier comme l'adversaire de l'enseignement technique. C'est encore une fausseté.

M. Gouin est incapable de citer un vote de M. Tellier contre le principe de l'enseignement technique. Ce à quoi M. Tellier s'objecte, c'est à l'extravagance. M. Tellier a toujours vécu au milieu du peuple. Il connaît ses ressources, ses moyens et ses obligations et il sait que si M. Gouin est très riche tous les cultivateurs, tous les ouvriers ne sont pas aussi riches que lui, et qu'ils ne pourraient par conséquent profiter d'un enseignement que l'extravagance du législateur rend de plus en plus coûteux.

PIERRE LAUZON.

BILLET DU SOIR

MUETS.

Les électeurs de Saint-Jacques sont particulièrement favorisés dans la présente lutte électorale: les deux candidats qui briguent leur suffrage sont muets par accord mutuel. L'un, le meilleur gargon du monde, s'est dit — en lui-même — entre deux bouteilles de ginger ale, à l'ouverture des hostilités:

— Quand j'étais échevin, jamais je ne parlais à l'Hôtel de Ville; devenu député j'ai continué à ne pas parler. Pourquoi alors ouvrirais-je la bouche au cours de cette campagne? Il n'y a pas de raison pour que je parle.

De son côté l'autre candidat pensait:

— Mon adversaire est un homme qui ne parle pas; si je faisais comme lui?... La lutte serait plus égale.

Cette communion d'idées devait amener les deux belligérants à faire un pacte, comme jamais en avaient fait auparavant deux champions politiques:

— Nous voulons tous deux être élus, admirer les deux hommes, malheureusement un de nous restera sur le carreau. Pourquoi alors se fatiguer inutilement à rechercher des arguments; vous allez dire non et je dirai blanc: est-ce que les électeurs seront plus avancés?

— Non; ne parlons pas.

Et à partir de ce moment les deux candidats se tirent cois.

Cette excellente entente bientôt rendue publique fit le bonheur de l'électorat. Un grand malaise ne tarda cependant pas à succéder à la joie:

— Nous avons comme candidats deux oiseaux rares, uniques. Ils méritent incontestablement pour leur heureuse innovation qu'ils viennent d'introduire dans nos mœurs électorales, d'être élus tous deux, conjointement et solidairement. Comment faire?...

Les jours passèrent. Le jour du scrutin arriva comme les électeurs n'avaient pas réussi à trouver le moyen d'être les deux hommes ensemble, pas un seul ne vota.

Bah! expliquèrent-ils aux candidats estomaqués, ne parlez pas... qu'auriez-vous fait de nos voix?

NAP. TELLIER.

M. Gouin et Montréal

DES VOTES

La presse ministérielle sent que l'opinion n'oublie pas l'attitude hostile de M. Gouin à l'égard de Montréal. Aussi cherche-t-elle à refaire le passé du premier ministre.

Inutile d'argumenter longuement sur ce point pour montrer combien l'on fausse la vérité.

Il y a des documents, laissons-les parler:

Le 21 mars 1911, commence à l'Assemblée législative la lutte sur le fameux bill du tramway.

M. Bourassa, propose, appuyé par M. Tellier, que la compagnie soit obligée d'obtenir le consentement de la cité de Montréal et des autres municipalités intéressées pour exercer ses franchises, et les conditions auxquelles elle les exploiterait.

Votèrent contre cette proposition: MM. Gouin, Décarie, Désaulniers, Finnie, Langlois (Montréal), Mousseau, Pilon, Séguin, Walsh.

M. Tellier, propose, appuyé par M. Bourassa, que la cité de Montréal soit autorisée à faire tout ce qu'il faut pour donner effet au bill des tramways.

Votèrent contre cette proposition: MM. Gouin, Décarie, Désaulniers, Finnie, Langlois (Montréal), Lévesque, Mousseau, Pilon, Robillard, Séguin, Walsh.

M. Sauvé, propose, appuyé par M. Lafontaine, de Maskinongé, que tout contrat passé entre la Cité des Tramways et la cité de Montréal soit soumis au vote populaire.

Votèrent contre cette proposition: MM. Décarie, Désaulniers, Finnie, Langlois (Montréal), Lévesque, Pilon, Walsh.

M. Gouin ne vote pas. Il figure au vote précédent et au vote suivant. S'est-il sauvé? Ca lui arrive quelquefois.

M. Patenaude propose, appuyé par M. Cousineau que le bill soit amendé de façon à donner à la cité de Montréal et aux autres municipalités le droit de disposer des franchises aux conditions qu'elles jugeront à propos, et au peuple le droit d'approuver ou de désapprouver l'octroi de ces franchises.

Votèrent contre cette proposition: MM. Gouin, Décarie, Désaulniers, Finnie, Langlois (Montréal), Lévesque, Pilon, Robillard, Séguin, Walsh.

M. Bourassa propose, appuyé par M. Tellier que les franchises et privilèges accordés à la compagnie ne puissent être capitalisés.

Votèrent contre cette proposition: MM. Gouin, Décarie, Désaulniers, Finnie, Langlois (Montréal), Lévesque, Pilon, Reed, Robillard, Séguin.

L'OPPOSITION ET SON PROGRAMME

La cause de l'opposition est-elle si forte que les ministériels se croient obligés de la dénaturer?

On le dirait à voir la mauvaise foi que les journaux du gouvernement mettent à la déformer.

Pourquoi se gêneraient-ils aussi quand leur maître leur donne l'exemple? Et puis la victoire de l'opposition ne serait-elle pas la mort de toutes ces feuilles mercenaires?

Mais il faut être juste et donner à chacun son dû. Ici plus qu'ailleurs encore une opposition ne fait pas ce qu'elle veut. C'est la majorité qui décide et la majorité retarde aussi longtemps que possible toutes les réformes demandées par l'opposition. Il reste toutefois à l'opposition la ressource de renouer l'opinion jusqu'à ce que le gouvernement cède et d'émettre formellement celles de ses propositions auxquelles le gouvernement résiste. En d'autres termes, la force d'une opposition se mesure par le nombre des victoires qu'elle a remportées en dépit de son petit nombre et le mérite des projets qu'elle a opposés à ceux du gouvernement.

Or voyez ce qui s'est passé à Québec.

En matière de colonisation, l'opposition a combattu énergiquement la cause de la loi défendant au colon de grever son lot avant cinq ans. A la dernière session, M. Gouin a partiellement retraité et concédé que l'opposition avait raison.

En matière d'administration de nos ressources naturelles, l'opposition a combattu le système de la vente des forces hydrauliques. M. Gouin a commencé par se moquer d'elle, mais il a fini par substituer la location à la vente, bien qu'il continue de faire la location à des conditions désavantageuses pour la province.

En fait de législation ouvrière, l'opposition a demandé de plus justes indemnités pour les victimes du travail. M. Gouin a refusé, mais les organisations ouvrières reconnaissant qu'elles ont été trompées, réclament maintenant la même chose que ce que l'opposition demandait.

Pour les femmes et les enfants, l'opposition a réclamé la réduction des heures de travail. M. Gouin a d'abord lésiné, mais il lui a fallu céder devant l'énergie de l'opposition.

L'opposition a demandé longtemps l'augmentation de l'indemnité des jurés. M. Gouin a commencé par voter contre, mais à la dernière session, il a baissé pavillon.

L'opposition réclame depuis cinq ans la réduction de certaines taxes. M. Gouin a fait la sourde oreille jusqu'à cette année, mais à la session dernière il a partiellement cédé.

Toutes ces réformes sont un pas dans la bonne voie et ce pas est dû à l'intelligence et à la persévérance de la gauche.

Sur d'autres points, M. Gouin continue de résister. Et voilà ce qui fait la différence entre les deux partis, dans la présente élection.

L'opposition veut la séparation du domaine forestier du domaine de la colonisation; M. Gouin s'y oppose.

L'opposition veut de bonnes écoles; M. Gouin préfère de grosses écoles.

L'opposition veut savoir ce que la province perd d'argent par l'administration forestière; M. Gouin s'y refuse.

L'opposition veut le respect de l'autonomie municipale; M. Gouin s'en moque.

L'opposition dénonce le favoritisme accordé aux amis; M. Gouin le défend.

L'opposition veut qu'un employé public ne serve pas deux maîtres à la fois; M. Gouin défend et récompense ceux qui font le contraire.

L'opposition veut que tous les spéculateurs sur le domaine public soient poursuivis; M. Gouin ne poursuit que les petits.

L'opposition veut des bons chemins que les municipalités ne seront pas obligées de payer; M. Gouin veut que les municipalités payent une partie de ces chemins.

L'opposition veut des enquêtes libres et complètes; M. Gouin n'en veut pas.

L'opposition veut que les représentants du peuple conservent leur droit de déterminer le chiffre des impôts; M. Gouin aime mieux taxer lui-même par des arrêtés du conseil dont le peuple paye les frais.

Voilà en résumé les victoires et le programme de l'opposition. Si elle a triomphé si souvent malgré son petit nombre, c'est donc qu'elle a pour elle l'intelligence et le bon sens. Et puisqu'elle s'est montrée supérieure au gouvernement par son esprit d'initiative, pourquoi ne le serait-elle pas aussi dans l'exécution?

Jean DUMONT.

Sur le Pont d'Avignon...

Le vent souffle aux élections. De main, M. Gouin affrontera les électeurs de Québec. Ce soir, M. Fleming, le premier ministre du Nouveau Brunswick, doit annoncer la date du prochain appel au peuple, dans cette province-là. Et le ministre Roblin médite de dissoudre la législature manitobaine à une date rapprochée.

Les hommes d'affaires estiment à bon droit que les élections paralysent les affaires. Elles ont lieu au gré de nos gouvernants, et ceux-ci se soucient peu de les faire à une date fixe. Mais il y faudra venir bientôt; car, autrement, le désarroi commence à peine à disparaître qu'un nouvel appel au peuple, fait à l'improviste, remet tout en branle. M. Gouin ne veut pas des élections à date fixe. M. Tellier en veut. Et il a raison.

Le duel tend à disparaître des mœurs européennes. Tout récemment, en France, deux "sportsmen" avaient un différend. Ils eussent pu le vider sur le pré, pistolet ou sabre au poing. Raisonnable, ils se provoquèrent à une course à pied, le vainqueur devant recevoir des excuses du vaincu. Et ce-ci valait mieux que l'échange stupide de balles ou de coups de lame.

En Allemagne, le centre catholique et les socialistes, au "Reichstag", viennent de voter une résolution interdisant le duel aux officiers, sous peine de mise en disponibilité. Au Canada, le duel n'existe pas. Et des ennemis ont d'aussi bons moyens de vider une querelle que l'imagineront les "sportsmen" français. Ceux-ci n'ont pas inventé le duel à la course à pied; il y a quelques mois à peine, en plein sénat, le sénateur Miller et le sénateur Ross, d'Halifax, ennemis âgés et irréconciliables, presque impotents tous les deux, se défiaient, — après avoir échangé de gros mots, et s'être appelés l'un l'autre "vieilles vipères édentées", — à une course à pied, de l'entrée des terrains du parlement à la tour de l'hôtel du gouvernement. Mais ce duel n'eut jamais lieu. Les deux adversaires moururent tôt après le défi.

Nos industries vont évidemment faire des affaires d'or, avec le progrès constant de nos voies ferrées. Un financier vient d'avertir ses clients et son entourage que la "Canada Car Company" a des commandes de voi-

tures de chemins de fer, pour un an d'avance, et qu'elle devra faire un profit net de quarante pour cent, cette année.

Le "Herald" regrette de constater que les cours de peinture et de beaux-arts, à Montréal, comptent plus d'élèves chez les femmes et les jeunes filles que chez les jeunes gens et les hommes.

Il a raison; l'homme s'américanise plus vite que la femme, et la poursuite de l'argent et de la richesse le distrait des arts. Au reste, la femme a souvent plus d'idéal que l'homme, si intelligent soit-il.

Un navire vient de débarquer sur les quais de Montréal 135,000 caisses de genièvre de Hollande.

Ceci fait plus de trente millions de petits verres. Les buvettiers et les débitants de liqueurs alcooliques s'enrichiront à détailler cette boisson; mais le pays n'y gagnera rien; car il devra déboursuer quelques centaines de mille piastres pour les servents du genièvre, qui s'alcooliseront, deviendront fous ou commettront des crimes, dans un moment de délire. Voilà de la mauvaise importation, et qui appauvrira la masse.

Le nouvel ambassadeur allemand à Londres, le baron Von Bieberstein, se rait, au dire des dernières dépêches de presse, un anglophobe dont la diplomatie pourrait bien amener un conflit entre les deux nations.

Ceci ne serait pas à l'avancement ni à la gloire de la civilisation. Les nacistes ont encore beaucoup à faire s'ils veulent réussir à proscrire la guerre entre les nations civilisées.

Le Veilleur.

La différence

ENTRE GOUIN ET TELLIER

Il est vrai que quelques-uns des avocats de la compagnie des Tramways devant la législature étaient des conservateurs; mais il est moins vrai que M. Tellier a combattu toutes les demandes de la compagnie qui empiétaient sur les droits de Montréal, tandis que M. Gouin les a presque toutes appuyées et fait voter par ses amis.

En fait ce sont M. Gouin et M. Perron qui ont fait la bataille pour la compagnie dans la Chambre. M. Perron a eu au moins la décence de s'abstenir de voter, tandis que M. Gouin a fait le contraire.

Voilà la différence entre MM. Gouin et Tellier.

J. D.

LA CONFÉRENCE DE M. LAMY

L'ÉMINENT ORATEUR PARLERA DE L'ÉVOLUTION RELIGIEUSE DE BRUNETIERE

Ainsi que nous l'annonçons hier, M. Etienne Lamy nous a fait le grand honneur d'accepter de donner une conférence sous les auspices du "Devoir". L'éminent orateur parlera de l'évolution religieuse de Brunetiere. Le sujet offre un extrême intérêt par lui-même; il sera traité d'une façon d'autant plus vivante que M. Lamy avait avec Brunetiere des relations vieilles d'un quart de siècle.

Dès l'annonce de la conférence, nous avons reçu d'un peu partout des demandes de billets. Ceux-ci ne pourront être mis en vente que mercredi matin, mais on peut tout de suite les retenir en s'adressant au bureau du journal. Les premiers arrivés seront naturellement les premiers servis.

Mercredi matin, on trouvera des billets au bureau du "Devoir" 71A, rue Saint-Jacques et à la Pharmacie Migneron, 540, rue Saint-Denis.

Le prix des billets est de 75 sous pour les sièges d'orchestre, 50 sous pour le parterre, et les premières rangées du balcon, 25 sous pour le reste de la salle. (Loges: \$5.00).

M. René Bazin à Laval

La renaissance religieuse en France.

Il y avait foule hier soir, à l'Université Laval, pour écouter et applaudir M. René Bazin. Depuis les jours où les Canadiens-Français eurent la faveur d'entendre, à l'Université Laval, l'éminent Brunetiere et René Dommie, nous ne nous rappelons pas avoir vu dans la salle des promotions, pareil auditoire.

Le nom seul de René Bazin, avait suffi pour faire venir à l'Université Laval, tous ceux qu'intéresse le mouvement de la pensée contemporaine. Des que M. Bazin parut, on le vit entouré de la présidence, entouré de prélats violets et de prélats noirs, de chanoines et de cures, de religieux de tous Ordres et des notabilités de Montréal, et que M. E. Marceau, professeur à l'École Polytechnique, eût présenté le conférencier, celui-ci commença sa causerie.

"C'est une singulière chose, commença-t-il, qu'un écrivain soit obligé de parler, et que l'on considère qu'il manquerait de sympathie en ne le faisant pas. Mais je ne veux en aucune façon que l'on puisse douter de ma sympathie pour les Canadiens-Français, et j'ai accepté de faire une conférence de plus."

"J'ai pensé qu'un des sujets qui pourraient le plus vous intéresser, ce serait l'étude rapide de quelques points de la situation religieuse de la France. Il n'est pas possible que vous ne songiez pas à ce si grand sujet qui est en vérité pour tout pays celui de la vie et de la mort. Je doute que vous soyez toujours renseignés, parce que l'état véritable de nos affaires est difficile à connaître et qu'il n'est point connu de nos politiciens. Ceux qui ne considèrent dans l'homme qu'un électeur ne savent rien de lui; ils s'inquiètent de mille passions, et ils ne voient point ce qui est dans la profondeur des esprits et des cœurs. Ceux-là seuls peuvent juger qui croient aux âmes et qui les observent. Des trois vertus théologiques, la Foi, l'Espérance et la Charité, je crois que l'Espérance est la plus vite malade. Vous rencontrez en dehors même du monde politique d'excellents gens qui hochent la tête en disant: la France est en déclin, elle ne peut plus se relever et laisseront entendre que ce pays ne reviendra plus aux traditions anciennes."

M. Bazin n'est pas de l'avis de ces derniers, il croit à la résurrection religieuse de la France, une résurrection prochaine et il en donne plusieurs raisons. Malgré ses fautes, la France a gardé un tempérament de générosité, de désintéressement fait pour modifier l'état de l'âme française et lui faire reprendre dans le monde son rôle providentiel, rôle qu'aucun autre peuple ne saurait remplir, semble-t-il, dans le monde entier.

Mais M. Bazin veut surtout dire les faits qu'il a observés ou que ses amis ont observés, faits qui selon lui, annoncent le prochain retour de la France à la foi des jours anciens.

Il ne faut pas, dit-il, juger la situation religieuse de la France, en ne connaissant que la mentalité des villes, en ne connaissant que la mentalité de la campagne, ces mentalités diffèrent totalement. Il est un fait patent, c'est que la population des villes fréquente davantage les églises au jour d'hui qu'il y a dix ans. La campagne est plus dure à ébranler; en province, "on garde souvent une attitude même après avoir résolu d'en changer." Il faut bien le constater, hélas! il y a en France, des coins vraiment malades de la pensée religieuse. Mais il suffit d'être un peu au courant des événements pour voir qu'il y a un changement notable dans certaines parties de la France, notamment dans le diocèse de Versailles, grâce à la merveilleuse activité de Mgr Gibier et de son clergé. De même dans le diocèse de Paris, grâce à M. de Ségur, grâce au zèle du clergé qui de plus en plus se mêle au peuple, vit de sa vie, les résultats sont très appréciables. Les changements sont si apparents, en certains endroits, que récemment un voyageur anti-religieux qui traversait la Seine-et-Oise, disait à son voisin dans le train: "C'est dégoûtant en Seine-et-Oise, les voilà tous qui se mettent à saluer les cures."

Dans d'autres parties de la France, on a conservé la foi et les habitudes religieuses d'autrefois, aussi y voit-on fleurir toutes les œuvres de charité. M. Bazin raconte son entrée au conseil municipal de St-Barthélemy, commune de l'Anjou. Un brave homme du bourg le fait un jour demander et lui dit qu'il voulait lui donner sa place au conseil municipal.

Mais pourquoi?

— Mais pour causer, il voulait dire pour parler. Je ne sais pas de faire si bien que vous. Et aujourd'hui qu'on attaque plusieurs choses que j'aime, je veux que vous les entendiez à ma place.

M. Bazin, accepta et maître Bien-venue de lui dire:

— Surtout, Monsieur, servez-vous bien de ce que vous donnez. Un jour, M. Bazin se trouvait dans l'ouest de la France, dans le Bocage Vendéen, au pays des Mauges, nous le supposons bien. Il entra au presbytère, où le curé l'avait invité à dîner. Sur le buffet de la salle à manger, il vit un fragment d'une statue de la Sainte-Vierge en grosse porcelaine peinte. Parbleu! M. l'Académicien, semblable à celle qui se trouve sur la margelle du puits de chez nous, entourée, le printemps, d'une couronne de capillaire, aux jolies fleurs roses. Oui, une vieille Vierge devant laquelle ma bonne et pieuse grand-mère me disait, lorsque j'allais puiser de l'eau avec elle: "Mon fi, c'est la bonne Mère, il faut la prier souvent, si tu veux rester bon garçon." C'est elle qui a commandé ton grand-père lorsqu'il commença, avec Cathelineau, la Grande Guerre, et qui l'a emporté dans son paradis lorsqu'il est mort au milieu de la bataille, à Chemillé. Souviens-t'en!"

M. Bazin demanda au curé d'où venait ce fragment de statue, "J'y tiens plus qu'à aucune chose au monde, dit le prêtre. Pendant la Grande Guerre, ma grand-mère qui était une sainte femme, était cachée au pied d'un Calvaire, au milieu des ronces avec deux de ses enfants, quand partaient des bandes de soldats révolutionnaires. Ils traquaient à coups de baïonnette, la petite statue dont ce fragment tomba sur les genoux de ma grand-mère épouvantée. Mais les soldats ne virent pas la pauvre brigande qui s'échappa à la mort. Elle garda précieusement ce fragment de statue, et bien plus tard, quand elle fut morte, on fit le partage de ses biens. Elle avait douze enfants, on voulait faire douze parts, mais il y eut un fils qui se leva dans l'assemblée de famille qui dit: "Vous ne ferez que nous parler, la mienne je l'ai déjà choisie, et il montra la statue brisée. Cet homme, Monsieur, dit le prêtre Vendéen, c'était mon père!"

Les grands espoirs actuels sont dans la jeunesse qui monte, jeunesse des villes, jeunesse des campagnes, jeunesse étudiante, jeunesse artisanale, jeunesse des classes de voir l'ardeur qui règne parmi les jeunes. Déjà plus nombreuses se font les vocations ecclésiastiques. "Que ne faut-il pas attendre si les apôtres viennent et si les saints se préparent?"

C'est dans les villes que paraissent plus encore les signes précurseurs, parmi les gens de culture plus raffinée. C'est là qu'il se fait un travail impressionnant, très mystérieux. On s'aperçoit, dans ces milieux, rôle qu'aucun autre peuple ne saurait remplir, semble-t-il, dans le monde entier.

Mais M. Bazin veut surtout dire les faits qu'il a observés ou que ses amis ont observés, faits qui selon lui, annoncent le prochain retour de la France à la foi des jours anciens.

Il ne faut pas, dit-il, juger la situation religieuse de la

MM. Tellier et Gadoury se rencontrent à Joliette

Dans une assemblée tenue à Joliette samedi, le chef de l'opposition et le candidat ministériel croisent le fer.—Les discours.

Joliette, 11. — Par une température idéale, 4 à 5,000 personnes ont été témoins samedi d'une belle joute oratoire, entre MM. Tellier et Gadoury.

M. Gadoury, candidat ministériel, prend le premier la parole. Il se présente pour la troisième fois. Il admire et loue sans réserve toute l'administration libérale: l'abolition de certaines taxes, l'imposition de nouvelles, la loi des bons chemins, l'augmentation du budget de l'Instruction publique, et de celui de l'Agriculture; la création de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, «la plus belle chose que le gouvernement ait faite»; la politique des ponts en fer, etc. Nous ne taxons pas, dit-il, nous n'empruntons pas: nous percevons, nous avons des surplus, nous sommes riches et nous dépensons. Il annonce à l'avance tout ce que vont dire ses adversaires: il insiste même sur les remarques qu'ils vont faire, indice de confiance absolue, sans doute, — sollicite le vote de l'électorat, promet de se dévouer dans l'intérêt du comté, et prédit la victoire du gouvernement Gouin.

M. Tellier, qui répond à M. Gadoury, est longuement acclamé. Il sollicite le renouvellement du mandat que depuis 21 ans, les électeurs du comté de Joliette lui ont confié; mandat qu'il s'est efforcé de remplir et qu'il a conscience d'avoir rempli avec dévouement, justice et impartialité; ce qu'il continuera de faire, selon le résultat de la lutte, dans le prochain parlement.

M. Tellier critique ensuite l'administration actuelle, puis il expose son programme. M. Gouin, dit-il, a des surplus, c'est vrai; mais avec les revenus considérables qu'il retire, il y aurait moyen de faire beaucoup mieux que ne le fait son gouvernement. Les taxes rapportent maintenant \$2,000,000, au lieu de 1,2 million qu'elles rapportaient en 1897. Le subside fédéral a augmenté de \$600,000 par année. Le gouvernement a vendu 23,000 milles de limites à bois. Il n'a plus à payer la somme de \$1,000,000 par année, que payaient les gouvernements d'autrefois pour bâtir des chemins de fer. M. Gouin a l'avantage d'une situation toute faite. Il dispose de \$3,000,000 de plus que ses prédécesseurs. Peut-on être surpris d'un surplus de \$600,000,00? N'importe quel homme, habile ou inhabile, aurait pu en faire autant.

J'approuve l'encouragement à l'Instruction publique, les primes aux instituteurs et aux institutrices; je les continuerai, et j'en créerai même de nouvelles, si nous arrivons au pouvoir. Mais je blâme le gouvernement de prendre l'argent voté pour des municipalités pauvres et de le donner à des municipalités riches, ainsi qu'il l'a fait M. Gouin pour son comté et celui de M. Taschereau. Je ne puis approuver non plus, le gouvernement de mettre \$600,000 sur l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, d'accorder une allocation de \$50,000 par année, ce qui, avec l'intérêt, constitue une dépense annuelle de \$74,000,00, et fait que chaque élève nous coûte à lui seul la somme de \$2,000,00.

Je ne suis pas opposé aux écoles des Hautes Etudes, mais avec un octroi à des institutions déjà existantes, on aurait pu en établir partout, ainsi qu'il l'a fait M. Gouin pour l'Ecole d'Arpentage. De même au sujet de l'Ecole Technique. Pourquoi dépenser \$800,000,00? Avec tout cet argent, n'aurait-il pas mieux valu créer des écoles techniques plus petites dans tous les centres de la Province, Joliette, Sherbrooke, St-Hyacinthe, partout où il y a des manufactures, afin que, comme en Allemagne et en Belgique, les ouvriers, en sortant de l'école, puissent se perfectionner dans leur métier?

Je ne condamne pas la loi des bons chemins; seulement, je la voudrais meilleure. Une petite pain est sans doute une bonne chose, mais j'aime mieux un gros pain. Notre politique n'est pas de bâtir de grandes routes de Montréal à Québec, comme le prétend M. Gadoury, qui déforme notre programme, mais de construire les artères régionales qui conduisent d'une municipalité à une autre, et d'en faire des chemins avantageux pour toutes nos populations rurales. La loi de M. Gouin laisse les municipalités libres. Donc, si une municipalité profite de la loi, et que la municipalité voisine n'en profite pas, personne n'en profite. Car, il sera alors impossible de transporter plus lourde charge pour venir aux chefs-lieux de districts, ou aux centres commerciaux. M. Gouin dit aux municipalités: «Empruntez, payez 2 pour cent d'intérêt, et le gouvernement paiera le capital». Alors, puisque c'est la Province qui doit payer, pourquoi ne pas la laisser emprunter et profiter de son crédit?

La colonisation devrait être poussée activement. Cependant, elle diminue d'année en année, ainsi que le prouve le document officiel que voici: —

En 1908 le gouvernement a vendu 292,000 acres de terre.

En 1909 le gouvernement a vendu 224,000 acres de terre.

En 1910 le gouvernement a vendu 124,000 acres de terre.

En 1911 le gouvernement a vendu 119,000 acres de terre.

Tout le monde a intérêt au développement de la colonisation, premièrement, pour que nous puissions conserver notre influence à Ottawa; deuxièmement, pour augmenter la production agricole, et enfin pour diminuer le coût de la vie qui augmente dans les villes d'une façon alarmante. Nous nous y emploierons énergiquement; nous protégerons le colon d'une manière efficace, tout en conservant aux marchands de bois tous leurs droits.

M. Tellier dit un mot des taxes sur les successions, sur les corporations commerciales et sur les municipalités pour l'entretien des aliénés. Il exprime son désir et son intention de les diminuer et de les alléger.

Puis il termine en se disant heureux de l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui de rencontrer ses électeurs et amis, ayant été dans l'impossibilité, appelé ailleurs, par d'autres devoirs, de visiter toutes les paroisses du comté, comme il en avait l'habitude. «Si vous pensez que je puis donner à la Province une administration saine, honnête et progressive, je vous demande de me continuer votre confiance. J'ai l'avantage d'avoir vécu au milieu de la population rurale, de connaître les besoins; j'ai acquis l'expérience de la vie de la campagne, et je me crois en état de rendre des services. Vous trouverez toujours en moi un homme dévoué à sa paroisse, à son comté, à sa province!»

M. Tellier est chaleureusement applaudi.

L'honorable J. Dénarié, secrétaire provincial, est l'orateur suivant.

Il se déclare l'ami personnel du chef

de l'opposition et trouve plaisir à répondre à sacrétique très-douce, très-amable, faisant contraste avec la violence de certains orateurs conservateurs. «N'ayez crainte, dit-il, ceux qui, en 1897 ont fait leur devoir, et ceux qui, depuis 1905, ont fait le progrès du commerce et de l'industrie, ceux-là ont été bien accueillis. Mais de ceux qui, en 1892, ont promis de ne pas taxer, de ne pas emprunter, d'augmenter les octrois, et qui ont failli à leurs promesses, que faut-il penser? Ce sont les mêmes, peut-on avoir confiance en eux? «Nous avons été échaudés, nous avons raison de craindre l'eau froide.»

M. Dénarié parle du procès Mercier, d'une façon touchante, puis il cite quelques chiffres relatifs au budget de l'Instruction publique, mais il s'y méprend. Les confond avec ceux du budget de l'Agriculture, puis passe à la défense des grosses constructions de son gouvernement. «L'Ecole des Hautes Etudes n'est pas trop grande, ni trop luxueuse pour répondre au but de sa fondation. Le petit nombre d'élèves actuels se comprend. Il faut qu'on s'y habitue, qu'on en comprenne l'importance; elle deviendra trop petite, et alors nous en mettrons partout... comme les Ecoles Normales. Nous avons cherché à encourager les municipalités à construire des Académies Commerciales, afin de garder les jeunes gens chez eux». Il prédit une grande victoire pour le gouvernement le 15 mai prochain.

M. E. Ladouceur lui succède à la tribune.

Il concède volontiers aux orateurs libéraux que le gouvernement Gouin a fait de grosses dépenses; qu'il a même été le gouvernement le plus dépensier que nous ayons jamais eu, et qu'il a réellement dépensé plus que tous les gouvernements qui l'ont précédé. Ce qui ne veut pas du tout dire que ces dépenses ont été faites dans l'intérêt de la Province.

Ce n'est toujours pas au profit de l'Agriculture, car, sur ce sujet, nous en sommes encore au même point qu'en 1897. Nous n'avons encore qu'une seule industrie, l'industrie laitière, fondée et encouragée par les conservateurs. Ce n'est pas non plus pour l'enseignement agricole, car des 4 écoles d'agriculture que nous possédions, 2 ont été fermées par le gouvernement.

Ce n'est pas davantage au bénéfice de la colonisation, car dans les seules paroisses de St-Gôme et de St-Alphonse, on compte des douzaines et des douzaines de familles qui ont dû laisser le comté pour aller s'établir à Verrier, Ont. et y trouver la protection dont elles avaient besoin.

M. Dénarié n'a rien à dire de M. Tellier, mais il demande si nous pouvons avoir confiance en ceux qui ont imposé les taxes de 1892. Oui ou non, ces taxes étaient-elles nécessaires? Si non, pourquoi les avez-vous conservées? En 1892, la province était dans une situation précaire; l'administration Mercier avait contracté des obligations, sans laisser des revenus suffisants pour les rencontrer. Fallait-il mettre la province en banqueroute? — Non. — Les conservateurs ont bien fait de respecter le nom de la province de Québec, et un des plus grands chefs du parti libéral, sir Charles Fitzpatrick les a toujours suivis et appuyés sur cette question.

Le gouvernement Gouin est le gouvernement des grosses dépenses, des grosses bâtisses, des hommes d'affaires. Et ces hommes d'affaires ont bâti la prison de Bordeaux qui d'abord devait coûter \$750,000,00 et être finie en 1911, puis devait coûter \$2,150,000,00, et être finie le 1er février 1912; puis devait coûter \$2,850,000,00 et être finie en 1912 le 1er avril.

Mais nous pouvons bien dire, nous, qu'elle ne sera pas finie le 1er août. Ces messieurs nous disent qu'il faut penser à la canaille de demain. Ils pourraient bien ajouter que si nous n'avons pas les plus belles écoles d'Amérique, nous aurons la plus belle prison du monde.

M. Ladouceur a un mot ému pour dire aux électeurs l'honneur qu'ils ont d'être représentés à Québec par un homme de la valeur de M. Tellier, les avantages qu'ils retireraient de son avènement au pouvoir, et le ferme espoir qu'il a de sauver, à Joliette, mercredi prochain, le futur premier ministre de la province de Québec.

M. A. Bergevin, conseiller législatif, vient à regret, combattre un ami personnel, admiré et respecté... Mais entre l'affection et le devoir, il n'a pas hésité.

Il vante le patriotisme de M. Gouin qui nomme des conservateurs à des postes importants, et qui retourne au pouvoir à cause de sa politique d'avancement, de progrès, de saine administration. «Nous avons enrichi la politique éducationnelle en créant des écoles commerciales. Comme j'aurais été heureux, à mon entrée dans la vie commerciale, de pouvoir compléter mon instruction dans une école de Hautes Etudes. Il sera fondé d'autres écoles, techniques, et comme pour créer la famille, il faut un père et une mère, ainsi pour bâtir d'autres écoles, il faut d'abord en créer une considérable, qui servira de maison-mère, et de celles qui suivront partout plus tard, et dont sortiront les professeurs instruits et compétents.

La somme de \$3,000,000,00, affectée à la construction de la prison de Montréal est relativement petite, puisque c'est la somme des surplus du gouvernement. D'ailleurs, le terrain de l'ancienne prison sera vendu; le terrain où se trouve située la prison nouvelle a acquis une valeur considérable, de sorte que c'est une propriété avantageuse pour la province que cette prison de Bordeaux.

M. Bergevin mentionne certaines lois ou mesures favorables aux ouvriers et aux cultivateurs passées par le gouvernement Gouin, telles que les écoles du soir, la nomination d'inspecteurs des manufactures, la création d'un tribunal d'arbitrage, la répression de l'usure, la loi des accidents du travail, etc.

M. Victor Allard, avocat et ancien député de Berthier, apporte à M. Tellier, avec l'appui de sa parole, l'hommage de son admiration. «Quel serait l'avantage du district de Joliette d'avoir pour premier ministre un homme qui nous connaît! — Un grand nombre de libéraux vont accorder leur appui à M. Tellier pour donner à la province comme chef un homme si distingué. Tout le nord du comté d'où j'arrive, va voter en bloc pour M. Tellier, par sympathie, et aussi par reconnaissance. Vous devez l'être par une immense majorité. M. Gadoury n'est pas en état de vous rendre les services que vous pouvez attendre de M. Tellier qui met à votre disposition son expérience, sa science légale, politique et diplomatique.

On inviterait le prince de Galles

Le comité du Centenaire Cartier demande au conseil municipal d'appuyer la requête qu'il a faite au duc de Connaught.

Le comité du Centenaire Cartier a envoyé au conseil municipal la lettre suivante qui a été transmise à la commission des réceptions pour rapport.

Le comité a lancé l'idée d'une invitation à S. A. R. le Prince de Galles et demande au conseil d'appuyer sa demande.

«Comme la célébration du Centenaire Cartier sera incontestablement d'une grande importance pour la ville de Montréal, le comité ne néglige rien pour en assurer le succès. A cette fin nous venons de demander au premier ministre du Canada de transmettre par l'entremise de Son Altesse Royale le Duc de Connaught, gouverneur-général du Canada, une invitation à Son Altesse Royale le Prince de Galles, à visiter le Canada à cette occasion.

«Pour mieux assurer la présence de Son Altesse Royale, le comité vous prie d'appuyer l'invitation que nous avons faite et d'user de votre influence afin qu'elle soit acceptée. C'est ici qu'auraient lieu les grandes fêtes du centenaire, et la présence du fils du Roi George V donnera un grand éclat à la célébration du Centenaire du Grand Canadien, et sera non seulement une occasion de joie pour toute la Puissance, mais surtout pour la ville de Montréal, dont il sera l'hôte.

«Qu'il nous soit permis de rappeler que ce fut dû à l'initiative de Sir Georges Etienne Cartier qui était alors premier ministre du Canada en 1860 qu'une invitation fut faite à Son Altesse Royale le Prince de Galles, plus tard S. M. Majesté Edouard VII d'illustre mémoire, de visiter le Canada, à l'inauguration du Pont Victoria.

Cette visite laissa un souvenir ineffaçable dans tout le pays. Le comité croit que si Son Altesse Royale accepte l'invitation, ce que nous avons tout lieu de croire, cela créerait un grand enthousiasme dans tout le pays, et sa visite aura l'effet non seulement de resserrer les liens qui unissent le Canada et l'Angleterre, mais que cela aidera à établir, si possible, une meilleure entente entre toutes les parties du pays, ce qui fut l'un des principaux buts de Sir Georges Etienne Cartier, dont toute la vie a été dévouée à l'unification du Canada et qui a couronné sa carrière en rendant possible la Confédération dont il est l'un des plus illustres pères.

Avec l'assurance de notre haute considération.

Le Comité du Centenaire Cartier
(Signé) E. W. VILLENEUVE.
Président.

La Commission des Chemins de Fer

Ottawa, 13. — La commission des chemins de fer se réunira à Ottawa le 21 mai prochain, et discutera entre autres choses, la question des lignes télégraphiques.

SPECIALITE D'ARTICLES POUR MALADES

Articles qu'ordinairement on ne vend pas dans les pharmacies. Pharmacie Lecours et Lanctôt, coin Saint-Denis et Sainte-Catherine, Montréal. (réc.)

que." M. Allard traite longuement et de main de maître la question de la colonisation. Il veut justice et protection pour le colon opprimé par la loi actuelle. Il veut la classification des terres, la séparation du domaine forestier et du domaine de la colonisation, la vie plus facile pour ces déshérités du sol, sur qui notre race est en droit de compter pour son expansion et sa conservation, menacée qu'elle est par le flot d'immigrants étrangers qui affluent sur nos bords.

Avec une loi favorable, nous pourrions espérer le rapatriement des Canadiens-français des Etats-Unis, et conserver ainsi la position prépondérante que nous occupons dans la Confédération.

M. Allard ne reproche pas au gouvernement la construction des écoles, mais l'extravagance dans la construction; et il ajoute que, pour payer la prison de Bordeaux, il faudrait vendre la ville de Joliette deux fois, et que ce ne serait pas encore assez.

Il invite les électeurs à préparer un grand triomphe à M. Tellier, le 15 mai.

Le discours de M. Dubeau échappe à l'analyse et il est réduit en poussière par M. Léon Ducharme qui fait promptement justice des allégations fausses et mensongères que le dépit inspire à M. Dubeau, lequel n'a encore pu digérer sa défaite de septembre dernier. M. Ducharme est fort heureux dans sa critique du gouvernement libéral et dans son appel aux électeurs en faveur de la candidature de M. Tellier.

M. Hébert eut la réplique. Il parla de politique fédérale, reprochant aux conservateurs de n'avoir pas fait davantage depuis 8 mois, puis ajouta que les bonnes intentions ne suffisent pas pour inspirer confiance, car "l'enfer est pavé de bonnes intentions". — Il chanta les bienfaits du gouvernement et souhaita son succès, avec celui de M. Gadoury.

Note de la rédaction. — Ce compte-rendu nous étant parvenu trop tard hier, par suite d'une erreur des malles, nous le publions aujourd'hui avec plaisir.

DIVISION SAINT-JACQUES

COMITES DE
L. R. MONTBRIANT

627 Ste-Catherine Est

Phone Est 4094

DIVISION ST-LOUIS

423 rue Ontario Est

Phone Est 3071

Chs. Bruchési, C.R.

Candidat Conservateur

COMITES:—

68 rue Ste-Catherine Est, Tél. Est 5711

540 St-Denis, Tél. Est 4344

Tous ceux qui ont des changements d'adresses à communiquer et des voitures et automobiles à mettre à la disposition du candidat sont priés de le faire au plus tôt en s'adressant aux comités ci-dessus.

Londres, 13. — Après une maladie de plusieurs mois, le comte de Euston, héritier de M. de Grafton, qui a 90 ans, est mort d'une syncope, à l'âge de 62 ans. Le défunt était le grand maître de l'ordre des Templiers Anglais.

Division Saint-Louis

VOTEZ POUR

Chs. BRUCHESI, C.R.

CANDIDAT CONSERVATEUR

COMITES :-

66 rue Sainte-Catherine Est. - - Tél. Est 5711

540 rue Saint-Denis. - - - - Tél. Est 4344

Tous ceux qui ont des changements d'adresses à communiquer et des voitures et automobiles à mettre à la disposition du candidat sont priés de le faire au plutôt en s'adressant aux comités ci-dessus.

Votez pour MENDOZA LANGLOIS

CANDIDAT LIBERAL

Division Saint-Louis

-- COMITES --

Central rue Sainte-Catherine Est, coin Sainte-Elisabeth

TEL EST 2327

No 696 rue Saint-Denis, Tél. Est 3219

Les voteurs ayant déménagé sont invités à nous voir ou à nous envoyer une carte postale donnant leur nouvelle adresse.

DIVISION SAINT-JACQUES

COMITES DE

L. R. MONTBRIANT

627 Ste-Catherine Est

Phone Est 4094

DIVISION ST-LOUIS

423 rue Ontario Est

Phone Est 3071

Chs. Bruchési, C.R.

Candidat Conservateur

COMITES:—

68 rue Ste-Catherine Est, Tél. Est 5711

540 St-Denis, Tél. Est 4344

Tous ceux qui ont des changements d'adresses à communiquer et des voitures et automobiles à mettre à la disposition du candidat sont priés de le faire au plus tôt en s'adressant aux comités ci-dessus.

Londres, 13. — Après une maladie de plusieurs mois, le comte de Euston, héritier de M. de Grafton, qui a 90 ans, est mort d'une syncope, à l'âge de 62 ans. Le défunt était le grand maître de l'ordre des Templiers Anglais.

DIVISION MAISONNEUVE

COMITES DE

L. R. MONTBRIANT

627 Ste-Catherine Est

Phone Est 4094

DIVISION ST-LOUIS

423 rue Ontario Est

Phone Est 3071

Chs. Bruchési, C.R.

Candidat Conservateur

COMITES:—

68 rue Ste-Catherine Est, Tél. Est 5711

540 St-Denis, Tél. Est 4344

Tous ceux qui ont des changements d'adresses à communiquer et des voitures et automobiles à mettre à la disposition du candidat sont priés de le faire au plus tôt en s'adressant aux comités ci-dessus.

Londres, 13. — Après une maladie de plusieurs mois, le comte de Euston, héritier de M. de Grafton, qui a 90 ans, est mort d'une syncope, à l'âge de 62 ans. Le défunt était le grand maître de l'ordre des Templiers Anglais.

DIVISION LAURIER

COMITES DE

L. R. MONTBRIANT

627 Ste-Catherine Est

Phone Est 4094

DIVISION ST-LOUIS

423 rue Ontario Est

Phone Est 3071

Chs. Bruchési, C.R.

Candidat Conservateur

COMITES:—

68 rue Ste-Catherine Est, Tél. Est 5711

540 St-Denis, Tél. Est 4344

Tous ceux qui ont des changements d'adresses à communiquer et des voitures et automobiles à mettre à la disposition du candidat sont priés de le faire au plus tôt en s'adressant aux comités ci-dessus.

Londres, 13. — Après une maladie de plusieurs mois, le comte de Euston, héritier de M. de Grafton, qui a 90 ans, est mort d'une syncope, à l'âge de 62 ans. Le défunt était le grand maître de l'ordre des Templiers Anglais.



DIVISION MAISONNEUVE

COMITES DE

L. R. MONTBRIANT

627 Ste-Catherine Est

Phone Est 4094

DIVISION ST-LOUIS

423 rue Ontario Est

Phone Est 3071

Chs. Bruchési, C.R.

Candidat Conservateur

COMITES:—

68 rue Ste-Catherine Est, Tél. Est 5711

540 St-Denis, Tél. Est 4344

Tous ceux qui ont des changements d'adresses à communiquer et des voitures et automobiles à mettre à la disposition du candidat sont priés de le faire au plus tôt en s'adressant aux comités ci-dessus.

Londres, 13. — Après une maladie de plusieurs mois, le comte de Euston, héritier de M. de Grafton, qui a 90 ans, est mort d'une syncope, à l'âge de 62 ans. Le défunt était le grand maître de l'ordre des Templiers Anglais.

DIVISION LAURIER

COMITES DE

L. R. MONTBRIANT

627 Ste-Catherine Est

Phone Est 4094

DIVISION ST-LOUIS

423 rue Ontario Est

Phone Est 3071

Chs. Bruchési, C.R.

Candidat Conservateur

COMITES:—

68 rue Ste-Catherine Est, Tél. Est 5711

540 St-Denis, Tél. Est 4344

Tous ceux qui ont des changements d'adresses à communiquer et des voitures et automobiles à mettre à la disposition du candidat sont priés de le faire au plus tôt en s'adressant aux comités ci-dessus.

Londres, 13. — Après une maladie de plusieurs mois, le comte de Euston, héritier de M. de Grafton, qui a 90 ans, est mort d'une syncope, à l'âge de 62 ans. Le défunt était le grand maître de l'ordre des Templiers Anglais.

DIVISION MAISONNEUVE

COMITES DE

L. R. MONTBRIANT

627 Ste-Catherine Est

Phone Est 4094

DIVISION ST-LOUIS

M. ETIENNE LAMY A VILLA-MARIA

L'éminent écrivain français est l'objet d'une fort belle réception chez les Dames de la Congrégation

Vers quatre heures, hier après-midi, Villa Maria recevait M. Etienne Lamy, de l'Académie française. La réception fut, comme toutes celles que président les Dames de la Congrégation, pleine de tact, de délicatesse, de naturel et de charme. On fait d'autant mieux les choses à Villa-Maria que religieuses et élites sont coutumières des illustres visiteurs. Le couvert jouit d'une réputation très grande, et il n'est pas de personne de renom qui n'aille, en passant à Montréal, inscrire son nom dans l'album-souvenir de la vénérable communauté de Marguerite Bourgeoys.

Il n'y a pas longtemps, l'un des plus grands princes de la Cour d'Angleterre, Arthur, duc de Connaught, gouverneur-général actuel du Canada, signait le registre du couvent. Hier après-midi, c'était au tour d'un des plus grands princes de la littérature française actuelle: Etienne Lamy.

LA RECEPTION

M. Lamy fut reçu au couvent par la révérende Mère Ste-Marie Caroline, supérieure de l'institution, et M. l'abbé Picoté, chapelain. Au nombre des invités, on remarquait MM. les abbés Bouché et Filiatrault, P.S.S., Madame Alfred Thibaudeau et Mlle Thibaudeau.

Lorsque M. Lamy entra dans la salle de réception des élèves, un splendide orchestre, composé de plusieurs harpes, violons et pianos, interpréta, de remarquable façon, une œuvre très enlevante.

Puis, Mlle Alice Lesage lut l'admirable adresse suivante:

ADRESSE DES ELEVES

Monsieur,
On vous a dit au moment du départ: "Munissez-vous de logique et de sérieux, mais n'oubliez pas d'apporter, il y en a là-dessus." On aurait dû vous dire surtout: "Il y a du cœur." Mais vous avez pu vous en convaincre vous-même à l'accueil sympathique fait à la délégation française, à l'émotion profonde que produit chez nous le passage des Français de France.

C'est que nous conservons pour votre patrie qui est aussi la nôtre, un sentiment que nous n'essayerons pas d'analyser, mais qui survit à tout... l'impression de petite jeunesse qui fait tressaillir le peuple adolescent, qui, dans les siècles lointains, fera s'élever encore le peuple viril toujours fier de ses glorieuses origines.

Et, cela ne doit pas vous étonner, Monsieur, puisque, à l'heure où nous sommes, sur les bords du Saint-Laurent, la nation qui devait être la nôtre, à l'heure où, venus de chez nous, les Champlain, les Maisonneuve, jetaient les fondements de nos villes, "Les fleurs de lis s'enlaçaient à la croix."

La fille de France a grandi, gardant au cœur l'amour sacré de sa mère. Elle a souffert de ses souffrances, triomphé de ses gloires, et aujourd'hui encore, elle espère de ses espérances. Car, bien qu'on dise, elle vit et elle vit la France chrétienne, la "Noble blessée." Le Canadien, Monsieur, est de trop vieille et de trop bonne race pour désespérer jamais. Aussi il s'élève quand j'aperçois arriver les échos des grandes œuvres entreprises là-bas par les fils de l'Eglise, vrai fils de la France, quand il lui est donné comme aujourd'hui de saluer la mère-patrie dans l'un de ses nobles enfants.

Notre amour pour la France justifierait donc notre bonheur de ce soir. Mais ce bonheur a d'autres motifs encore. Nous ne sommes que des enfants, Monsieur, et pourtant nous voudrions vous remercier d'avoir continué — on vous le dit

sous la Coupole le 11 janvier, 1906 — l'œuvre des Athanase, des Augustin, des Jérôme, d'avoir compris et fait comprendre que "la femme ne doit pas seulement être capable de garder une fidélité passive aux croyances chrétiennes, mais être apte aussi à les défendre." Nous voudrions vous remercier surtout, d'avoir dit, dans des pages qui révélaient à la fois le philosophe, l'historien et le moraliste, ce qu'a fait pour notre bonheur l'Eglise catholique, ce qu'elle fait encore pour nous "donner la science tout en fortifiant notre foi."

Notre foi, vous constaterez, Monsieur, comment nous savons la garder. Vous qui n'avez, tournez vos regards vers la "France du Vant," vous vous convaincrez qu'il est, à l'Occident, une autre France plus jeune, mais plus fidèle où l'on conserve avec un soin jaloux la religion et la langue que nous ont léguées nos aïeux.

Mais, nous avons trop parlé, laissez-nous nous prier de nous adresser quelques mots de cette patrie d'origine qui nous honore aujourd'hui, en déléguant pour présider notre Congrès du Parler Français, l'un des plus français des Français de France.

LA REPONSE

M. Lamy répondit d'une façon esquivée à cette adresse qui parut le toucher beaucoup. "Je ne saurais vous dire avec quelle émotion j'ai entendu des paroles si françaises, dites avec un charme si français... J'ai retrouvé dans votre adresse, quelques-unes de mes phrases; mais je vous avoue, Mademoiselle, que je vous leur avez donné, par votre lecture, un charme que je ne leur connaissais pas."

"Vous m'avez demandé de vous parler de la France. Je le fais avec plaisir. Tout d'abord permettez-moi de vous affirmer une chose: le sentiment chrétien n'est pas mort chez nous; il vit et grandit sans cesse. Et celles qui ont contribué pour beaucoup à la conservation de ce sentiment, ce sont les femmes françaises."

M. Lamy décrit le rôle des femmes françaises, rôle très beau et digne d'envie. Elles ont participé à la résurrection de la foi du passé. On a expulsé les religieux et les religieuses. Les femmes françaises suppléent à l'instruction chrétienne qui menace de s'effondrer, en ouvrant leurs salons aux plus illustres savants chrétiens modernes. L'orateur cite l'exemple de la lutte contre un enseignement officiel, sans Dieu.

Dans le faubourg St-Germain, Mme Thom, une grande chrétienne, invite chez elle les sommités de l'art, des sciences et des lettres. Des cours sont donnés par des hommes qui sont l'honneur de la pensée française. Nombre de jeunes filles suivent les cours. On leur apprend même à faire de bonne cuisine.

Dans le faubourg St-Honoré, une autre grande chrétienne, Madame de la Rochetaillée, assistée de sa belle-fille, la duchesse de Broglie, a fondé les "Conférences de l'Etoile". Encore là, de véritables cours scientifiques et littéraires sont donnés. Ces conférences ont supplanté les anciens "five o'clock" qui, tout en étant inoffensifs, ne laissaient rien de bien pratique.

Une autre œuvre admirable, est celle des Paroisses de Secours.

M. Lamy explique ce qu'était devenue la France sous le Concordat. L'Eglise catholique, ni plus ni moins asservie aux gouvernements séculiers. La loi des congrégations fut promulguée. On ferma couvents et églises. Lorsqu'on déposa Son Eminence le cardinal Richard de toutes ses ressources, le grand archevêque ne perdit pas l'espoir. Au

Impressions d'Orient

M. LE NOTAIRE VICTOR MORIN PARLE DIMANCHE SOIR DE VOYAGE EN EGYPTE DEVANT UN AUDITOIRE NOMBREUX. C'ETAIT LA 21ème ANNUÉE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE ST-JEAN-BAPTISTE

La grande salle du Monument National était dimanche soir remplie d'un auditoire d'élite venu pour assister à la 21ème Fête Annuelle de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Un très intéressant programme littéraire et musical avait été préparé. Mais la partie la plus importante de la soirée fut la conférence de M. le notaire Morin, sur ses impressions d'Orient.

En termes choisis, émaillant son récit du mot pour rire, M. Morin décrit fidèlement ce qu'il vit en Egypte.

Le conférencier raconte qu'il quitta le Canada au mois de février. Il faisait alors un froid de 20 degrés sous zéro. Lorsqu'il débarqua à Alexandrie, la chaleur était torride. A peine les passagers ont-ils mis le pied sur le sol, qu'une armée de mouches vient au-devant d'eux, et s'élance sur les bagages. Naturellement tant de politesse est intéressée et le voyageur peut préparer ses pourboires. En quelques traits rapides, M. Morin décrit Alexandrie, puis il parle du Caire. Il ne tarit pas de loges sur la fertilité des terres baignées par le Nil. Il dit que le laboureur se sert encore d'une charrue en bois à laquelle il attelle un boeuf. Si cela ne suffit pas, et si l'animal a l'air de trop forcer, le laboureur attelle sa femme... Ainsi les considérations pour le beau sexe laissent plutôt à désirer, là-bas.

Le Caire est probablement la ville la plus cosmopolite du monde. On y rencontre des représentants de presque toutes les nations. La population est de 700,000 habitants. Le vieux Caire est renommé par l'exiguïté de ses rues et leur malpropreté.

M. Morin décrit la France à posé sa marque indélébile sur l'Egypte. Les égyptiens conservent un souvenir inaltérable de Napoléon Ier et ils savent gré aux Français d'avoir construit le canal de Suez. C'est encore un Français qui a trouvé le secret de lire ou mieux de déchiffrer les hiéroglyphes: Champollion, et voilà pourquoi tous les Français sont les bienvenus au Caire.

Le conférencier passe en revue les monuments qu'il a visités: Tombeaux, mosquées, etc. Il raconte le voyage aux pyramides qui se fait maintenant en tramways électriques au lieu qu'autrefois il s'accomplissait à dos de chameaux. Il

contraire. Le même jour, il décréta l'abolition de plusieurs paroisses nouvelles, geste magnifique qu'il accomplit au moment où on lui racontait ses biens. "A mon départ de France," dit M. Lamy, "vingt-sept paroisses nouvelles étaient créées. Je ne serais pas surpris d'en voir trois ou quatre autres à mon retour. Cette fécondité dans la restauration de la foi est due, en grande partie, à certaines femmes françaises qui ont déployé un zèle inlassable et n'ont pas craint, au besoin, d'importuner les gens pour leur demander l'aumône."

M. Lamy termine en donnant quelques conseils aux élèves. Il les félicite sur le bonheur dont elles jouissent dans leur couvent et sur la sollicitude dont elles sont l'objet de la part des religieuses. Les élèves entonnent: "O Canada", et quand M. Lamy quitte la salle, elles l'applaudissent.

Ainsi que nous le disons plus haut, avant de partir, M. Lamy a apposé sa signature dans l'album-souvenir de l'institution.

dit que pendant l'excursion, mais surtout à l'arrivée aux célèbres monuments, les étrangers sont de véritables victimes des guides qui ne cessent de les harceler, pour obtenir le batiche (pourboire). M. Morin déplore qu'on ait dépeuplé les alentours des Pyramides. Plusieurs maisonnettes, qui n'ont rien d'élégant, s'élèvent maintenant. Ce sont des ateliers photographiques, des magasins de souvenirs, etc. Et tous les vendeurs sont après les voyageurs comme des guêpes.

M. Morin termine en nous parlant de l'île de Rhoda où se fait l'étiage du Nil, de la fameuse ville de Memphis, de Thèbes où sont enfouies les ruines du temple de Jupiter Amon. Il déclare qu'en dépit de toutes les nouveautés qu'il a vues, il n'a cessé un moment de penser à son pays et il croit bien que tous les Canadiens en voyage en font autant.

Mme Huguenin (Madeleine) remercia en termes charmants le conférencier puis expliqua la raison d'être de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Elle donna un aperçu des œuvres accomplies jusqu'ici et de celles qui restaient à accomplir.

Sous la direction de Mme MacMillan, la Chorale J. F. C. F., chantait "Pêcheur de Lune", de H. Chretien, et "La Nuit", de Saint-Saëns. Dans ce dernier choeur, Mlle Gertrude Chabot agissait comme soliste. Mlle Chabot est assez connue dans le monde de la musique; mais elle ne l'est pas assez de nos grands auditoires montréalais. Elle possède une voix remarquablement belle et un art de dire qui lui fait honneur, ainsi qu'à son professeur, Mme MacMillan.

Mme H. Jondreville et J. Berland jouèrent une petite comédie intitulée: "Les Rivaux", et ne s'acquittèrent pas mal de leur tâche.

Miles H. Jondreville et J. Berland jouèrent une petite comédie intitulée: "Les Rivaux", et ne s'acquittèrent pas mal de leur tâche.

Un dreadnought pour la France

(Service particulier)

Lorient, 13. — L'arsenal a commencé la construction du dreadnought "Provence". Un peu plus tard, on établira une cale de radoub couverte pour la construction des croiseurs cuirassés. On supprimera ainsi le lanceur qui est toujours dangereux et on aura pour les navires.

Sir John Gibson déménage

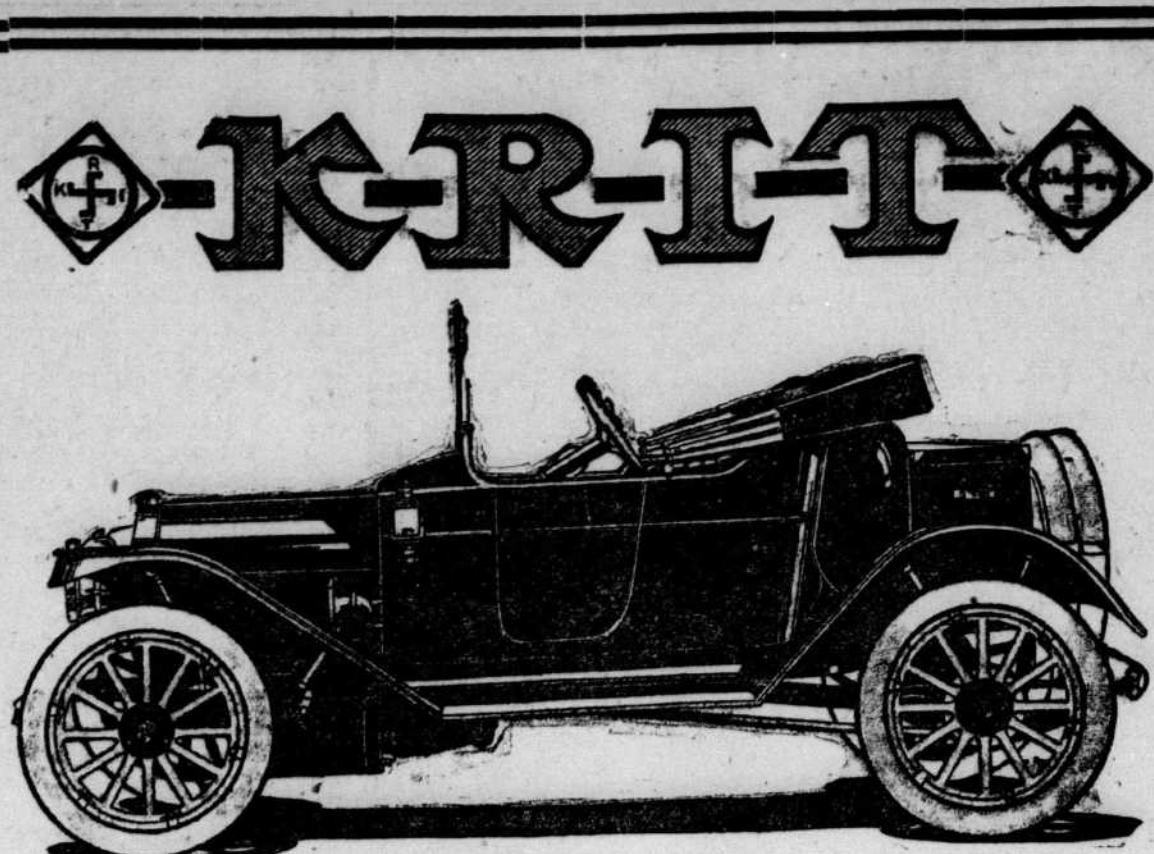
Toronto, 12. — Le lieutenant-gouverneur, sir John Gibson, et sa famille ont déménagé samedi, rue St-George et College, résidence de Walter Beardsmore, louée par le gouvernement pour permettre de terminer la nouvelle résidence du gouverneur.

On ne l'a pas encore reconnu

Saint-Jean, N.B., 13. — On n'a pas encore reconnu l'homme tué mercredi par un convoi de l'Intercolonial et qu'on supposait être Frederick Dill. Mme Dill a reçu un télégramme de Montréal signé par Dill lui disant qu'il était encore dans cette ville.

Un courtier est extradé

Naples, 13. — Un courtier en grain de Baltimore, Maryland, Pembroke H. Pitt, qui a été arrêté, ici, le 8 mai, à la demande de la police américaine, sur accusation de faux, a consenti à retourner aux États-Unis, sans plus de procédures. Il s'embarquera sous la garde d'un détective américain, à bord du steamer "Carpathia", qui part le 15. Sa femme l'accompagnera.



La K-R-I-T, Modèle de Route KR. Prix \$1,200 F. O. B., Montréal.

Nous affirmons que la voiture K-R-I-T est incontestablement la meilleure que vous puissiez acheter à Montréal pour le prix, et vous pourriez payer encore beaucoup plus et ne pas vous en procurer une aussi bonne. Ce n'est pas notre affirmation qui fait sa valeur: c'est ce qui entre dans sa construction. Nous voulons que vous examiniez le détail de la voiture K-R-I-T et que vous la compariez avec d'autres. C'est là le véritable moyen d'évaluer la valeur d'une voiture: bien examiner tout ce qui entre dans sa construction. La K-R-I-T est une voiture à laquelle vous pouvez vous commettre toute son allure. Vous la retrouverez ensuite dans le meilleur état possible. Lisez la description de la voiture K-R-I-T.

POUVOIR

Moteur à quatre cylindres, refroidi par l'eau. Force de support, 28 "—propulsion 4". Chevaux-vapeur 25-30. Manivelle assujettie à l'arbre de couche. Transmission—chaîne glissante—type choisi. Embrayage à disques multiples. Appareil de transmission de pouvoir et roue d'acti-onnement combinés. Triple suspension.

ARBRE

En acier trempé spécialement pour cet usage. Repose sur des boules d'acier silencieuses, proportion gardée de la charge qu'elles portent, les boules ayant 15-16 pouces de diamètre, la capacité de chaque support est de 3,400 livres. Les joints (connecting) et les supports faits 50 pour cent plus gros que l'ordinaire, égarant ainsi l'usage et les ajustements fréquents grâce à l'arbre à deux supports.

EMBRAYAGE

Système de disques multiples roulant dans l'huile. Disques faits d'acier durci. Embrayage s'effectuant automatiquement. Actionné par une pédale.

REFROIDISSEMENT DU MOTEUR

Circulation d'eau par le système de siphon Thermo, la circulation libre à travers les cylindres, grâce à une disposition spéciale, assure une ample distribution d'eau et le parfait refroidissement du moteur. Tuyaux de 2" pouces de diamètre connectés au radiateur.

Radiateur du type tube vertical avec grande capacité de refroidissement. Le refroidissement du moteur est facilité par un éventail à bombes actionné par une courroie ajustable qui évantile l'arbre.

HUILE

Le huilage du moteur est effectué par un jet partant du réservoir situé à l'endroit de la manivelle. Les rainures et les pistons sont arrosés de façon à pouvoir distribuer parfaitement l'huile sur toute leur surface.

Les différents supports ont un nombre correspondant de rainures qui assurent un huilage parfait. L'huile passe également à la base des pistons. Le couroie du magneto se meut dans l'huile. Les chaînes de transmission fonctionnent aussi continuellement dans l'huile.

Tout le mécanisme de direction, tous les joints sont abondamment huilés. La pompe plongeante, mise en mouvement par l'arbre par une disposition spéciale permet au chauffeur de constater que l'huile diminue dans le moteur.

La K-R-I-T est de beaucoup la meilleure voiture que l'on puisse voir pour le prix. Parez-vous de vous le prouver.

THE ROYAL AUTOMOBILE CO LIMITED,

Coin St-Denis et Ontario après le 10 février.

No actuel de téléphone Est 2331



VOTEZ POUR TELLIER ET SES CANDIDATS!

Votez pour l'Autonomie de Montréal et un Bon Gouvernement!

Argenteuil, M. H. Slater
Arthabaska, Art. Gilbert
Beauharnois, A. Plante
Bagot, T. Marsil
Berthier, Dr J. O. Gadoury
Chambly, L. T. Maréchal
Champlain, Jos. Labissonnière
Chateauguay, H. Desrosiers
Deux-Montagnes, A. Sauvé
Iberville, E. Thuot
Jacques-Cartier, P. Cousineau
Joliette, J. M. Tellier
Labelle, N. Langlois
La prairie, E. L. Patenaude
L'Assomption, J. Prévost

Laval, J. Renaud
Maskinongé, G. Lafontaine
Montcalm, J. N. Sylvestre
Dorion, C. A. Pariseault
Hochelaga, Francis Fauteux
Laurier, Alban Germain
Maisonnette, Dr J. H. Garceau
Ste-Anne, Denis Tansey
St-Georges, C. E. Gault
St-Laurent, Leslie Boyd
St-Louis, C. Bruchési
St-Jacques, R. Montbriant
Westmount, Col. Smart
Nicolet, J. A. Labelle
Ottawa, J. Gravelle

Pontiac, Geo. Campbell
Richelieu, Dr Geo. Desjardins
Rouville, A. Arrès
St-Jean, Dr Sabourin
St-Hyacinthe, Ernest Guimont
St-Maurice, Dr J. A. Dufresne
Soulanges, Dr Deguire
Témiscamingue, Dr A. J. Aubin
Terrebonne, J. Prévost
Trois-Rivières, P. Martel
Vaudreuil, C. A. Harwood
Verchères, V. Chicoine
Yamaska, A. Fortin
Ste-Marie, J. Beaulieu
Huntingdon, M. Muir

VOTEZ DE BONNE HEURE! Votez Tous!

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Quatre nouveaux noms ajoutés au martyrologe de l'aviation. — Superbe envolée sur hydro-aéroplane, en Angleterre. — La souscription allemande n'obtient pas le succès attendu.

SERVICE POSTAL AERIEN ENTRE WASHINGTON ET NEW-YORK

A ROME

Rome, 14. — Le lieutenant Depersis, aviateur militaire, s'est tué hier en atterrissant précipitamment à Pordenone.

A SAINT-LOUIS

Saint-Louis, 14. — Ray Wheeler, un amateur de l'aviation a été tué, hier et son compagnon Peter Glasser succomba probablement aux blessures qu'il a reçues.

A LONDRES

Londres, 13. — Victor Louis Mason, ex-secrétaire du général B. A. Alger et aussi de son successeur, Elihu Root, secrétaire du département de la Guerre, aux Etats-Unis, s'est tué, aujourd'hui, en faisant une envolée à Brooklands, avec un aéroplane anglais du nom de E. U. Fisher.

L'aviateur fut aussi tué. Il fut précipité du siège de sa machine qui était à ce moment à une hauteur de trois cents pieds.

Fisher faisait une envolée et il demanda à M. Mason, qui était spectateur, de l'accompagner. Les deux hommes firent le tour de l'aéroplane puis s'élevèrent très haut. Ils planèrent quelques instants puis tout à coup l'aéroplane s'arrêta et commença à tomber. L'arrêt subit de l'aéroplane précipita Fisher de son siège. Mason fut trouvé sous les débris de la machine.

Les médecins déclarèrent que les deux malheureux avaient été tués instantanément. On croit que l'accident a été causé par un défaut du moteur.

Une enquête aura lieu mercredi.

LA SOUSCRIPTION ALLEMANDE

Berlin, 14. — Les résultats obtenus pendant la première quinzaine qui a suivi l'appel aux souscriptions en vue de créer la plus grande flotte aérienne du monde, n'est pas ce que l'on attendait. Le travail de la commission qui dirige le prince Henri et le comte Pasadowsky, a été plutôt décevant. On n'a pu obtenir, jusqu'à présent, qu'un seul million de francs sur les quinze dont on comptait sur les journaux, à l'exception de ceux du parti socialiste démocrate, assailli d'enthousiasme le peuple en rappelant la générosité des Français pour le fonds national destiné aux aéroplanes.

Le mouvement en Allemagne, ainsi que celui de la France, firent augmenter les actions de toutes les manufactures d'aéroplanes.

La plupart des souscriptions reçues jusqu'à présent viennent de municipalités désireuses de voir le nom de leur ville donné à un aéroplane.

TRIBUNE LIBRE

L'entêtement de M. Gouin

Quand un malade va consulter un médecin, ce n'est pas pour lui cacher les plaies dont il souffre. Les quelques hâles qu'il souffre, il les lui découvre en toute confiance pour être guéri.

C'est ce que je fais depuis quelque temps en dévoilant à l'électeur, le grand médecin du 15 mai, les maux dont souffrent les vieilles institutions, la partie du peuple la plus digne d'intérêt, puisque sans elles comme je le disais au Rédacteur en chef de la "Parole" ce journal n'existerait pas ainsi que plusieurs autres, car il n'aurait pas de lecteurs : personne, ou à peu près, parmi les habitants de la province de Québec, qui y ont été élevés, ne saurait lire, ni écrire, les institutions laïques y étant très rares autrefois et n'étant encore actuellement que 6 pour cent, ou 557 contre 7,368 institutions qui enseignent.

Après avoir supplié M. Gouin, de 1907 à 1910, de rendre justice aux vieilles institutions et de leur donner du pain, voyant mes efforts presque inutiles, j'eus recours, en 1909, au lieutenant-gouverneur, feu Sir A. P. Pelletier, auquel je fis part et de mon enquête et des propositions de M. Gouin.

Voyant ma tenacité à réclamer justice pour les vieilles institutions, après avoir essayé vainement de m'en empêcher, M. Gouin me dit un jour : "Il faut travailler pour vous, pas pour les autres ; qu'est-ce qu'il vous faut pour vous ?"

Je n'avais donc qu'à abandonner les vieilles institutions à leur malheureux sort et j'aurais eu quelque chose de M. Gouin, puisqu'il me l'offrait, et savez-vous quelle fut la réponse sortie spontanément de mon cœur : "Pour moi rien ; c'est pour toutes les institutions, moi comme les autres."

Après avoir attendu pendant de ce qu'était passé et avoir constaté par les rapports les injustices criantes dont souffrent les vieilles institutions, Sir A. P. Pelletier fit demander M. Gouin à son bureau ; il ne s'y rendit pas.

Après avoir attendu quelques jours, comme c'était à la fin de la session 1910, Sir A. P. Pelletier qui ne voulait pas laisser passer impunément le fait, me dit : "Ce n'est pas à moi à aller le voir ; je ne puis rien faire ; si vous avez des moyens extrêmes, prenez-les, c'est injuste, tapez."

Trois jours plus tard, le 3 juin 1910, je tapais, c'est-à-dire que j'écrivais un article dans "L'Action Sociale" où je rapportais les paroles citées plus haut et en qui s'était passé.

Et voilà comment il se fait qu'une ardente libérale tape sur les libéraux, sur l'ordre reçu, par un lieutenant-gouverneur libéral, ce qui ne s'est pas vu avant moi.

En décembre 1910, je tapai plus fort dans "Le Devoir" qui me seconda admirablement. En 1911, le gouvernement résolut d'amender la loi du fonds de pensions, mais d'une manière injuste comme il l'avait fait en 1909 et Sir Louis Jetté, lieutenant-gouverneur intermédiaire, consentit lui aussi sans se faire prier à intervenir, à ma demande, en faveur des pauvres vieilles institutions et à soumettre lui-même à Sir Lomer Gouin, après l'avoir examiné, l'amendement si juste que je proposais et qui eût donné du pain aux vieilles institutions seulement qui en avaient besoin.

Ce n'était pas ce que M. Gouin désirait ; il voulait donner du pain à celles qui en avaient déjà trop et laisser crever les autres de faim, et c'est lui qui l'emporta ; il était le plus fort, voyez-vous, mais le 15 mai, le peuple sera plus fort que lui, et c'est un droit sacré pour lui dont il aura à

SUPERBES EXPERIENCES SUR HYDROAÉROPLANE

Londres, 14. — Le commandant C. R. O. Samson est parti hier, du navire "Hibernia" en hydro-aéroplane, pour se rendre jusqu'à l'île Burntuck, près de Sherness. Un épais brouillard l'empêcha de faire tout le trajet et il fut forcé de descendre à terre sur la côte de Kent.

Un torpilleur se rendit sur les lieux et l'hydro-aéroplane fut remorqué dans le port de Sherness.

L'aviateur Samson a aussi été obligé d'abandonner ses projets. Il ne fera donc pas d'envolée à Dover.

Nardini, qui a été expulsé du territoire français est arrivé à Douvres, hier.

LA POSTE AÉRIENNE AUX ETATS-UNIS

Washington, 13. — A la requête d'une société d'aviation de Washington, le ministre des postes, M. Hitchcock, a autorisé le directeur des Postes de New-York d'envoyer le courrier de Washington par la voie aérienne. Le 22 mai, un aéroplane transportera donc le courrier à Washington.

Le ministre des postes s'intéresse beaucoup au transport du courrier par aéroplane. Il croit que les progrès réalisés dans l'aviation permettent d'espérer prochainement l'inauguration d'un service postal régulier.

Si un tel service devient possible, il pourra être appliqué dans diverses régions, notamment dans l'Ouest, où les conditions géographiques ne permettent pas l'utilisation des moyens de transport rapides.

Lors de l'expérience qui va être tentée entre New-York et Washington, on s'efforcera de faire transporter par un aéroplane 100 livres de correspondances sans aucun arrêt.

D'après l'ordre du ministre des postes, l'aviateur devra être assermenté comme courrier spécial et le transport gratuit. La machine devra porter une banderole avec cette inscription : "U. S. Mail".

rendre un compte sévère à Dieu de ne plus lui permettre d'abuser du pouvoir.

Sir Louis Jetté ne réussit donc pas plus que Sir A. P. Pelletier : c'était volontairement que Sir Lomer Gouin refusait d'acquiescer à la justice aux vieilles institutions, après m'en avoir promis et de les laisser traîner les chemins, bien que je lui eusse précédemment demandé, à genoux, pour elles, justice, du pain et un gîte.

J'eus ensuite recours à Sir W. Laurier, lors d'un voyage qu'il fit à Québec ; il s'intéressa vivement à cette cause, mais il n'obtint rien de M. Gouin qui est resté sourd à la voix des plus hautes autorités du pays, excepté le gouverneur-général, réclamant justice et du pain pour celles qui sont à la base de sa prospérité, et voilà comment il se fait que de vieux instituteurs continuent à recevoir des pensions de vingt-quatre et trente-six piastres par année, sept et dix centimes par jour. (Rapport du Surintendant de l'inst. pub. 1910-1911 page 447).

Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur actuel, en parlant de la machine dont sont traitées les institutions, m'a dit : "C'est scandaleux." Le mot est fort, n'est-ce pas, mais il n'est que trop vrai.

Non seulement il me l'a dit, mais il l'a écrit à la secrétaire de l'Association des Instituts Catholiques de Québec, et sa lettre a été lue publiquement à une assemblée d'instituteurs au commencement de juillet dernier.

Voilà ce qu'a fait Sir Lomer Gouin pour celles qui sont à la base de l'instruction publique nont on le proclame le père, père sans entrailles s'il en fut un, et qui laisse dans la misère noire les plus méritants parmi ses enfants : les vieux instituteurs et institutrices à petits salaires, c'est-à-dire ceux qui ont enseigné presque pour rien et qui n'ont pas pu faire d'économies, cependant que les instituteurs et quelques institutrices à gros salaires, c'est-à-dire bien payés pendant qu'ils enseignaient sont encore bien payés lorsqu'ils sont à leur retraite en recevant des pensions de six et sept cents piastres par année, bien qu'ils n'aient pas plus droit que les autres, ayant retiré toutes leurs contributions, sans intérêt, dès la première année de leur retraite.

Il n'y en a que 53 sur 776 vieux instituteurs et institutrices qui aient trois cents piastres et plus de pension par année.

On dirait vraiment que c'est à ces 53 instituteurs et institutrices que notre province entière doit son instruction : à ce compte-là il n'y aurait pas eu une école par comté d'ouverture et il y en a plus de 48 milles dans la province de Québec.

Mais Sir Lomer Gouin n'a pas le temps de s'occuper des petites affaires, d'empêcher de crever de faim les petites institutions, à petits salaires ; ce sont les grandes affaires qui l'occupent.

L'instruction primaire, avec ses six mille écoles, voilà ! c'est pour les pauvres gens cela, dit M. Gouin ; parlez-moi des grosses écoles techniques et de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ; au moins ça coûte cher au peuple, si ça ne lui rapporte pas de profit.

Et c'est aux électeurs qui pourront lire leur bulletin de vote, grâce aux vieilles institutions qui les ont instruits ou qui ont instruit leurs malheureux maitresses, à leur envoyer chacun un merci du cœur du fond des bois et par delà les montagnes et les vallées, en leur faisant, en faisant, chaque année, un "croix à la bonne place", le 15 mai prochain.

N'ayant pas droit de vote, je voudrais prendre l'arme favorite de M. Gouin, l'instruction publique, et lui trancher la tête comme fit autrefois Judith qui trancha la tête d'Holopherne avec sa propre épée.

JOSEPHINE SAMSON, Présidente du comité des Instituts catholiques.

Aux Electeurs de la Division Laurier

CHER MONSIEUR,

Dans l'élection provinciale qui aura lieu demain, je me présente devant vous à la demande d'un très grand nombre d'électeurs de la division, comme candidat indépendant et autonomiste.

Je veux, si je suis élu, obtenir par mon travail, par mes efforts, et avec toute l'énergie dont je suis capable, une plus grande somme de liberté et de justice pour la Cité de Montréal.

La métropole n'a pas l'économie à laquelle elle a droit, et n'est pas traitée comparativement à sa richesse et à sa population.

L'île de Montréal contient le tiers de la population et possède dans une proportion encore plus grande la richesse de toute la province, et cependant l'île entière n'a que treize comtés ou divisions électorales. Elle devrait en avoir vingt-sept, puisque la représentation actuelle est de quatre-vingt-deux représentants.

Cet état de choses n'est pas tolérable ou du moins n'est pas judicieux. Je m'engage, si je reçois le mandat que je sollicite actuellement de vous, à travailler pour obtenir que Montréal soit représenté à Québec par le nombre de députés auquel il a droit :

Je désire une plus grande autonomie pour Montréal, parce que nous souffrons du fait que nous sommes jugés par une majorité qui ne connaît pas ou connaît peu nos besoins économiques.

Est-il juste qu'à chaque fois que Montréal sent le besoin d'obtenir soit une réforme, soit un amendement à sa charte, soit une amélioration et des travaux quelconques, les députés de Matane, de Rimouski, de Gaspé, et de Bonaventure aient le droit de nous empêcher d'accomplir ce que nous croyons être pour le plus grand bien de notre ville ? Est-il rationnel que la région de Québec, celle de Trois-Rivières ou des Cantons de l'Est viennent s'immiscer dans nos affaires et nous dire : vous ferez ceci ou vous ne ferez pas cela ?

Non, cent fois non. Je demande à tous les électeurs de cette division, sans distinction de parti, s'il est juste que Montréal paie à la province les deux tiers de ses revenus ; si Montréal qui possède le tiers de toute la population, soit à la merci de députés, souvent de bonne foi, mais qui demeurent à des centaines de lieues de nous et qui ne connaissent ni nos besoins, ni nos aspirations.

Je demande aux électeurs de cette division s'il est raisonnable que nous soyons le besoin d'octroyer une franchise ou de réaliser une œuvre quelconque d'utilité publique, nous soyons obligés de nous adresser à des gens qui ne connaissent rien de nos affaires.

C'est Montréal qui donne l'élan au reste de la province ; pourquoi alors notre ville se voit-elle condamner à solliciter le bon vouloir ou le mauvais vouloir des comtés éloignés qui ne peuvent faire aucune amélioration chez eux sans que nous en payions la plus forte partie ?

J'ai montré brièvement le mal qui nous ronge et qui nous empêche de prendre l'essor nécessaire à notre expansion. Je suggère maintenant le remède, ou plutôt les remèdes car il en existe plusieurs pour ceux qui voudraient se donner la peine de les rechercher.

Si je suis élu, j'efforcerais d'obtenir que Montréal soit représenté à la Législature proportionnellement à sa population et à sa richesse.

Si je suis élu, je demanderais que la Législature cesse de contrecarrer nos plans et nos idées.

Si je suis élu, j'insisterais avec énergie pour que la Législature ne sanctionne aucune demande et n'accorde aucun privilège nous concernant avant que notre Conseil Municipal ait eu l'occasion de se prononcer sur ces questions.

Si je suis élu, je mettrai tout mon zèle et toute mon activité à empêcher qu'aucune franchise affectant les droits et les prérogatives de la Cité ne soit accordée par la Législature à moins que par plébiscite ou par référendum les électeurs de toute la ville aient été consultés.

Si je suis élu, et si je ne puis obtenir du gouvernement quel qu'il soit libéral ou conservateur, les droits que je revendique pour la Métropole je m'engage à voter pour le parti ou les hommes qui se rallieront au mouvement autonomiste que je réclame.

Si je ne puis obtenir ni des uns ni des autres les justes revendications dont je me suis fait l'apôtre, je m'engage à combattre avec ceux qui croient que leur devoir est de réclamer pour l'île de Montréal son indépendance du reste de la province et de créer une nouvelle province qui pourrait plus librement se développer et grandir : La Province de Montréal.

Un mot de mes vœux sur l'instruction. Je suis en faveur de l'amélioration de l'éducation primaire et de l'éducation supérieure.

Je favoriserais de toutes mes forces toutes tendances pour augmenter la somme d'éducation des classes pauvres et pour rendre l'instruction possible à tout le monde. Je suis en faveur d'une augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices ; les affaires de la province sont assez bonnes et le pays en général est assez prospère pour que nous puissions rétribuer équitablement ceux qui fournissent l'instruction à nos enfants. Je m'adresse à tous les électeurs sans distinction de parti.

J'ai fait mes preuves comme homme public, comme maire de la Ville St-Louis, et comme échevin de Montréal. J'ai démontré par mes actes et mon travail que les grosses influences ne me font pas peur.

Comme premier magistrat de la Ville St-Louis, je n'ai pas craint l'annexion de lutter contre la Cité de Montréal, lorsque celle-ci voulait nous imposer et nous avons remporté la victoire.

Nous faisons maintenant partie de la Cité de Montréal de par notre propre volonté et d'irréductible que j'étais lorsqu'on attentait aux droits de la Ville St-Louis, je suis devenu (lorsqu'on m'eût donné justice) fidèle citoyen de la Cité et représentant au conseil municipal le plus beau quartier de la ville.

J'espère faire plus, et si les citoyens de la division Laurier m'éisent le 15 mai prochain, je mettrai à les servir tout mon dévouement et toute mon énergie.

Je suis membre de la grande FAMILLE OUVRIÈRE. Je suis heureux de dire que j'ai toujours en l'appui de mes camarades de Travail organisé, parce que je leur ai rendu justice ; j'espère que cette fois encore cet appui me sera généreusement accordé.

Comme industriel, j'ai de grands intérêts dans la division et dans la Cité de Montréal. Cela me permet de réclamer (sans le mentir) le support des commerçants, des hommes d'affaires et des hommes appartenant aux professions libérales.

A tous les citoyens qui ont appris à me connaître et dont j'ai servi fidèlement les intérêts, je fais ce présent appel.

NAP. TURCOT, Candidat Ouvrier Indépendant

Ce soir trois grandes assemblées : 1o. Salle du Marché St-Jean-Baptiste ; 2o. Salle Dollard, 2625 St-Urbain ; 3o. Assemblée en plein air, coin Laurier et Clark. M. Nap. Turcot à ces trois assemblées sera accompagné de MM. Athanas Roy, A. Ecrément, Ern. Tétrau, Dr. Malouf, J. Jackson, W. J. Brown, H. Gervais, G. Lebel, A. Gascon, J. Grignon, L. O. Perrier et autres.

Amis et supporters veuillez voter à bonne heure car les papiers ferment à 5 heures p. m., et qu'on n'oublie pas de voter pour l'homme droit, le candidat Ouvrier Indépendant, l'échevin Nap. Turcot.

Comité Central, 2096 St-Laurent. Tél. St-LOUIS 6108
St-Jean-Baptiste, 1252 St-Laurent, Tél. St-LOUIS 6107

Notes d'Ottawa

(De notre correspondant)

Ottawa, 14. — M. Joseph Haycock, inspecteur de la flotte d'Engerbo, a été remercié de ses services par partitionnement politique. M. Haycock avait été nommé à cette position par Sir Richard Cartwright et n'a jamais cessé de faire de la politique active.

La commission d'enquête sur l'enseignement technique qui depuis deux ans a fait une étude de cette question en Canada aux Etats-Unis et en Europe, présentera son rapport le mois prochain au ministre du travail. La commission dans ses conclusions se déclare fortement en faveur d'une méthode d'enseignement technique pour le Canada. Le rapport sera soumis au Parlement avant qu'une décision soit prise par le gouvernement.

Le capitaine Galbraith du bateau Victoria et l'un des doyens de la navigation de la rivière Ottawa est mort à l'âge de 66 ans. Il naviguait depuis près d'un demi-siècle, et fut en charge des principaux bateaux sur la rivière Ottawa.

Le renvoi à huitaine

Tous les rapports du bureau exécutif seront remis à huitaine par l'échevin Poissant, à moins que les commissaires ne puissent en démontrer l'urgence.

Le représentant de La Fontaine veut par ce moyen obtenir que les commissaires transmettent les rapports au conseil huit jours avant l'époque où ils doivent le faire adopter, à moins d'urgence évidente.

Cette attitude soulève beaucoup de protestations, mais M. Poissant déclare qu'il sera inexorable.

Leur récompense

Quatre agents de police ont obtenu des prix et une mention honorable pour la classe de la gendarmerie à cheval aux Concours Hippiques. Comme l'argent de ces prix appartient à la Ville, l'échevin Clément demandera aux Commissaires de dire s'ils ne peuvent pas recommander qu'il soit donné aux agents.

VIENT DE PARAÎTRE :

A BOUT PORTANT

de Nap. Tellier

Un petit volume, sur papier mat, couverture en deux couleurs, contenant un choix des "Billets du soir" parus dans le Devoir.

Les commandes sont reçues dès maintenant ; on s'adresse à l'auteur au Devoir.

Le volume : 25 cents ; franco : 27 cents.

PRIX SPECIAUX AUX LIBRAIRES.



J. W. Levesque et les Taxes

ELECTEURS DE LAVAL

Promesse de J. W. Levesque, le 1er Juin 1908, à Ste-Rose.

(Si je suis élu député de Laval, j'abolirai les ponts et les barrières de péage dans l'île Jésus sans qu'il en coûte un sou aux contribuables.) --- Comment a-t-il rempli sa promesse ?

- 1o.—En mettant à la charge des municipalités de l'île Jésus l'entretien de 17 milles de chemin qui coûtera, d'après le rapport du président de la commission d'enquête des chemins et barrières la somme \$7,000 à \$15,000 par année, qui devra être payée par l'île Jésus à partir du 1er juillet 1912.
- 2o.—En mettant à la charge des municipalités de l'île Jésus la moitié de l'entretien, la réparation et la reconstruction du pont Lachapelle. Lequel est d'après M. l'ingénieur en chef du département des travaux publics dans un état dangereux et doit être par conséquent reconstruit le plus tôt possible, ce qui entraînera une dépense de \$50,000.00 pour les municipalités intéressées. Ce qui veut dire, —électeurs de Laval— que chacune des paroisses de l'île aura à payer pour reconstruire le pont, la somme de \$8,833.33 puisqu'il n'y a que six paroisses dans l'île Jésus et pour lequel montant les propriétés des contribuables seront TAXEES ET HYPOTHEQUEES.

Contradiction et sincérité de M. J. W. Levesque

Ce grand abolisseur des ponts de péage—le eroiriez-vous—a voté en chambre pour établir et construire deux ponts payants, l'un dans les Cantons de l'Est, et l'autre dans la ville de l'Assomption.

Procès verbaux, Ass. Lég. 7 avril 1909—P. 286. Voir journaux Ass. Lég. 71010—P. 508.

M. Levesque, esclave des grosses compagnies

Mis en présence de l'intérêt public et de l'intérêt de la compagnie des tramways, il a sacrifié les intérêts de ses électeurs, et s'est fait l'esclave de la Montreal Street Railway, en octroyant à cette grosse compagnie des privilèges exorbitants et en lui donnant le droit de s'emparer des rues publiques dans tout le comté de Laval, sans consulter les contribuables et les conseils municipaux.

Raisons de voter contre M. J. W. Levesque

- 1o.—Parce qu'il n'a pas rempli sa promesse concernant la question gratuite des taxes de péage sur les ponts.
- 2o.—Parce qu'il a voté pour établir dans la Province, des nouveaux ponts payants.
- 3o.—Que par sa loi rachetant les ponts Viau et Lachapelle il a hypothéqué toutes les propriétés de l'île Jésus.
- 4o.—Parce que tous les contribuables de l'île Jésus devront être taxés pour reconstruire le pont Lachapelle qui est condamné.
- 5o.—Parce qu'il a voté pour enlever aux municipalités de l'île Jésus la propriété de leurs rues et le privilège de réglementer et d'imposer des conditions aux compagnies électriques passant dans leur limite.
- 6o.—Parce qu'il a voté contre l'autonomie municipale de Montréal et des paroisses du comté de Laval.
- 7o.—Parce qu'il a approuvé les scandales de la prison de Bordeaux qui coûtera \$3,000,000.00 et dans laquelle la province payera pour chaque prisonnier la somme de \$445.00 par année ; le scandale des assurances mutuelles par lequel \$1,000,000.00 a été perdu et payé par les cultivateurs et les ouvriers par la négligence impardonnable du gouvernement ; le scandale du Journal d'Agriculture par lequel le gouvernement a enlevé aux cultivateurs par année, la somme de \$47,000.00 pour engraisser le journal le Canada.
- 8o.—Il a approuvé de son vote le député Kelly de Bonaventure accusé par l'Honorable Provost d'avoir fait perdre à la province une somme de \$25,000.00.

Votez contre J. W. Levesque

POUR

JOS. RENAUD

L'Ami du Cultivateur

Les menuisiers d'Ottawa s'agitent

Ottawa, 14. — Les menuisiers d'Ottawa et de Hull vont se réunir aujourd'hui à Ottawa, dans le but de préparer un ultimatum qui sera présenté aux patrons. Les menuisiers demandent une augmentation de gages et une heure de travail de moins par jour. Si la demande n'est pas accordée, il y aura grève.

L'inspection du Grand-Tronc-Pacifique

Ottawa, 13.—M. Collingwood Schreiber, ingénieur consultant du Grand Tronc Pacifique, est de retour d'une tournée d'inspection qu'il vient de faire sur le réseau. Il rapporte que, entre le terminus Est et Ouest de la ligne, il y a un espace à combler au moyen de construction de la ligne, de 490 milles, et lorsque cette construction sera terminée, la route du Grand Tronc Pacifique ira jusqu'au Pacifique.

Concours d'éloquence

Ottawa, 13. — Le 12e concours annuel d'éloquence de l'Université d'Ottawa, aura lieu à l'Ecole Normale, le 16 mai prochain. On y discutera le plus sage mode de gouvernement civil.

Les noms des rues

La dernière séance de la commission des noms des rues aura lieu vendredi à 3 heures de l'après-midi. Les rues Berthelot et Burnside prendront le nom de la rue Ontario, dont elles sont la continuation.

Décès et naissances

Déclarations faites la semaine dernière à l'Hôtel de Ville.
Décès : 204.
Naissances : 250.

Le Dr Laberge a fait rapport aux Commissaires que le chinois lépreux parti vendredi et qu'il n'y a pas de danger de contagion.

Bruxelles, 13. — M. Maurice Masterlinck, le célèbre écrivain belge, est nommé grand officier de l'ordre de Léopold de Belgique.

LA VIE SPORTIVE

CHEZ NOS ROYALS

La position de nos joueurs au bâton. — Notre équipe sera diminuée. — La partie d'aujourd'hui. — Richmond jouera demain.

Si la température le permet, les clubs Montréal et Jersey City joueront la dernière partie de la présente série. Si la pluie est venue, aucune partie régulière de la Ligue Internationale n'aura lieu, et, avant jeudi, alors que le Newark, de Joe McGinnity, fera leur première apparition en cette ville, cette année.

Demain, le club Richmond, champion de la Ligue de la Cité, aura l'occasion de faire valoir son savoir-faire alors qu'il se rencontrera avec les Royals dans une joute d'exhibition.

Viebahn lancera pour le club local cet après-midi les Indiens lui opposeront McHale. Ce dernier n'a pas perdu une seule partie cette année.

Le gérant Lush a décidé de diminuer son équipe et ceci se fera cette semaine. Irving, Lush, Nattress et une coupe de lanceurs seront probablement cédés à des clubs de ligues mineures. Connolly, en considération de son jeu au bâton restera comme réserviste. Irving a un bon record comme coureur de buts, mais sa faiblesse au bâton lui vaudra son congé.

Purtell a fait, si bonne figure au deuxième but qu'il conservera sa position, tandis que French figurera sur la liste des réservistes. Ceci causera le départ de Nattress.

Mattern, Viebahn, Burke, Taylor et Averett sont regardés comme étant le choix de Billy Lush, tandis que Carroll

Barberich, Parsons et Leclair seront cédés à des clubs mineurs. La moyenne de nos joueurs au bâton démontre que Gandil, Hanford, Yeager, Hartman et Roth sont nos meilleurs frappeurs.

Si nous considérons le nombre de fois que nos hommes sont allés au bâton, nous remarquerons que Chick Gandil occupe la première position avec la moyenne de 354. Mattern a 263, mais il est allé que onze fois au bâton. Voici la position de nos Royals :

	Parties.	A.B.	H.	P.C.
Mattern	4	11	4	363
Gandil	17	65	23	354
Hanford	17	64	22	343
Yeager	15	57	19	333
Hartman	18	63	21	333
E. Lush	2	3	1	332
Roth	19	31	9	287
Demmitt	18	69	18	259
French	10	32	8	259
Averett	5	4	1	259
Purtell	6	21	5	238
Connolly	6	17	4	235
Irving	6	13	3	230
Russell	15	52	11	211
Nattress	9	20	4	200
Curtis	7	20	4	200
Angermeier	3	11	2	181
Viebahn	4	10	1	100
Carroll	3	2	0	000
Carroll	6	13	6	000
Burke	2	3	0	000
Barberich	5	4	0	000

Les parties dans les grandes ligues

Voici les résultats des parties de baseball jouées hier dans les ligues Nationale et Américaine :

LIGUE AMERICAINE			
Détroit		10	10
New-York		15	13
Hawks, Pennell, Covington et Stange		9	13
St-Louis		13	13
Boston		14	13
C. Brown, Lake, Powell, Mitchell et Stephens		11	13
Carrigan		11	13
Cleveland		11	11
Washington		11	11
Blanding, Baskette et Easterly		11	11
Walker et Henry		11	11
Chicago		11	11
Philadelphie		11	11
Walsh et Kuhn		11	11

POSITION DES CLUBS			
Chicago		20	5
Boston		14	8
Washington		12	11
Cleveland		10	11
Philadelphie		9	11
Détroit		11	14
New-York		6	13
St-Louis		6	15

LIGUE NATIONALE			
Chicago		6	10
New-York		4	7
Lavender et Archer		4	7
Brooklyn		1	9
Cincinnati		2	5
Kent et Phelps		2	5
St-Louis		1	9
Boston		3	9
Ewing, Steele et Bliss		3	9
St-Louis		3	9

POSITION DES CLUBS			
New-York		17	4
Cincinnati		18	5
Chicago		11	12
Pittsburgh		9	11
Boston		4	14
Brooklyn		7	12
Philadelphie		7	12
St-Louis		8	16

Ligue de la Cité

MASCOTTE ET CHIENNIERS SERONT AUX PRISES DIMANCHE PROCHAIN AU TERRAIN DU SHAM-ROCK. — ALL-MONTREAL-ATHLETIQUE. — PARTIE ANNULÉE.

Le programme de dimanche prochain est très intéressant, il comporte deux parties qui promettent bien des surprises et susciteront beaucoup d'intérêt.

La première rencontre, à 1 heure 30, sera entre les Mascottes et les Chéniers. Si l'on considère que ces deux clubs n'ont pas encore perdu une seule partie et qu'ils sont tous deux sur un même pied d'égalité dans la position des clubs, on peut s'attendre à une partie très contestée, dimanche prochain.

Oggers, le lanceur des Mascottes ne craint pas les Chéniers, mais le gérant (Archie) a plus confiance que jamais dans Paquette et ses co-équipiers.

L'autre partie sera entre All-Montreal et Athlétique dont les deux habiles gérants, "Pat" Kennedy et Billy Innes sont anxieux de remporter leur première victoire.

Après réception du rapport des arbitres, le président de la ligue a annulé la partie Richmond-Balmoral, jouée avant-hier, le club Balmoral n'ayant pas eu son équipe au complet et ayant dû se servir de deux joueurs du Richmond. Cette partie sera reprise si elle affecte le championnat.

La position des clubs se trouve donc la suivante :

Club	Gag.	Per.	N. Aj.
Chénier		0	0
Mascotte		0	0
Voltaire		2	0
Balmoral		1	0
Baltimore		0	1
All-Montreal		0	2
Athlétique		0	2
Villars		0	2

OÙ ILS JOUENT AUJOURD'HUI

LIGUE INTERNATIONALE
Jersey City à Montréal.
Baltimore à Toronto.
Newark à Rochester.
Providence à Buffalo.

LIGUE AMERICAINE
Detroit à New-York.
Chicago à Philadelphie.
St-Louis à Boston.
Cleveland à Washington.

LIGUE NATIONALE
New-York à Pittsburgh.
Brooklyn à Saint-Louis.
Philadelphie à Chicago.
Boston à Cincinnati.

Sur la piste de Pimlico

LE MEETING SE TERMINERA CETTE SEMAINE. — RÉSULTATS DES ÉPREUVES COURUES HIER. — LE STEEPCHASE GREEN VALLEY SERA DISPUTÉ AUJOURD'HUI.

Pimlico, Md., 14. — Le Jockey Club du Maryland terminera son meeting du printemps cette semaine. Les courses d'hier ont été intéressantes. Le second choix Old Coin a gagné la première épreuve devant le favori Captain Elliott. Voici le résultat des autres courses :

Première course, 5 furlongs : ler. Coin, 106, Hopkins, 9 à 2, 7 à 5, 1 à 2 ; 2e. Captain Elliott, 105, Schutling, 3 à 1, 4 à 5, 1 à 3 ; 3e. Ringling, 109, McTaggart, 7 à 5, 2 à 5, 2 à 5 ; 4e. Gerard, Doe Tracy, Big Diaper, Mamma Johnson, Fred Levy, Latent ont aussi couru.

Deuxième course, 6 furlongs : ler. The Gardner, 109, Gould, 5 à 6, 3 à 6, 1 à 5 ; 2e. Cloud, 107, Turner, 9 à 2, 8 à 5, 7 à 10 ; 3e. Grecian Bend, 103, Whalley, 9 à 1, 3 à 1, 7 à 5 ; 4e. Tackle, Tonista, Hand-running, Fond, Bat Masterton, Insion, Claque ont aussi couru.

Troisième course, 6 furlongs : ler. Napier, 102, Shuttling, 6 à 1, 9 à 5, 3 à 5 ; 2e. Fond, 100, Estep, 15 à 1, 5 à 1, 2 à 1 ; 3e. Dissent, 112, Diggins, 40 à 1, 12 à 1, 6 à 1 ; 4e. Burning Daylight, Flying Yankee, Jingo, Miss Moments, Capt. English ont aussi couru.

Quatrième course, 2 1/2 milles : ler. Motel, 158, M. T. Wright, 3 à 5 ; 2e. Garterette, 150, M. G. Alpiers, 3 à 1, 4 à 5 ; 3e. Oriagna, 152, M. Green-bay, 3 à 1, 2 à 1, 1 à 2 ; 4e. Times, Peter Young, Paradox, Lond-mack ont aussi couru.

Cinquième course, 1 1/2 mille : ler. Bob R., 116, McTaggart, 7 à 5, 1 à 3 ; 2e. Aldebaran, 144, Hopkins, 7 à 5, 1 à 2 ; 3e. Knight of Uncas, 105, Skirvin, 10 à 1, 2 à 1, 1 à 2 ; 4e. Spellbound a aussi couru.

Les clubs de la ligue s'entraînent pour être prêts pour l'ouverture de la ligue le 9 juin prochain. On nous annonce que les parties d'ouverture seront probablement les suivantes :

Mascotte à Saint-Pierre-aux-Liens. Cercle Bellevue à Carillon.

Il est dans l'ordre que l'ouverture de la ligue se fasse à Saint-Pierre-aux-Liens. Les nombreux partisans des champions sont des plus désireux de voir leurs favoris à l'œuvre. Le Cercle Bellevue pratique depuis plusieurs jours et sera en mesure de fournir des surprises à ses adversaires. On nous apprend l'entraînement de plusieurs nouveaux joueurs qui porteront avec honneur les couleurs du Cercle. Le dernier sera certainement 50 p.c. plus fort que l'an dernier.

Le capitaine Quimet a aussi commencé à faire pratiquer son équipe, sa défense de poids-lourds ne sera pas une mince affaire à traverser.

Les "Carillons" sont silencieux, le cap. Leroux aura une forte équipe en ligne. Quant au 65ème Régiment, les sergents Marion et Benoit ont encore donné aucune information sur leur équipe mais une chose sûre et certaine c'est que le populaire régiment canadien-français se tiendra sur le champ de crose à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise ailleurs.

High Hat, Ben Lomond, Byzantine, Buckhorn, Cherish, Parade, The Welkin, Lamodon, Tom Cat, Bigot, Gun Cotton, Backwood, Broadwood, Annam, Huck, St-Abe, Mutineer, Ennis-killen, Bello, The Prophet.

Le jeu de crose dans le Manitoba

Brandon, Manitoba, 14. — Les enthousiastes manitobains du jeu de crose songent sérieusement à faire revivre le jeu de crose dans cette province. Il y a quelques années, le jeu national était très en vogue dans cette partie du pays, et c'est l'intention de plusieurs partisans de lui rendre son prestige passé.

Des démarches ont déjà été faites pour former une ligue composée des clubs Souris, Portage-la-Prairie, Bous-sévan, Elgin et Hartney.

Quelques sportsmen de Portage-la-Prairie sont d'avis que la ligue devrait comprendre les villes de Brandon, Winnipeg, Portage-la-Prairie, Souris et Verden. Une assemblée aura lieu prochainement pour tenter de mener ce projet à bonne fin.

New-York, 14. — Les dirigeants du club Irish-American, annoncent que John Flanagan, le champion du lancement du marteau, reviendra prochainement aux États-Unis et qu'il représentera ce pays aux prochains Jeux Olympiques.

John est établi en Irlande depuis deux ans, et il est rumored que l'Am-gleterre s'objectera à ce qu'il fasse partie de l'équipe américaine, parce qu'il est toujours resté sujet britannique. Cette question de nationalité lui créera sûrement des embarras et il devra s'adresser au comité international pour faire décider de son cas.

Aux courses de Louisville

LING, A GAGNE LA TROISIEME COURSE D'HIER APRES-MIDI.

Louisville, Ky., 14. — Shilling a encore piloté un victorieux dans Buck-thorn, hier après-midi. Ce cheval laissa son champ dans la ligne droite et se classa facilement premier dans la troisième épreuve.

Voici les résultats des quatre premières courses disputées :

1ère course, six furlongs : 1. Merry Lad, 110, Peak, \$24.50, \$9.10, \$5.50. 2. Vreeland, 111, Loftus, \$6.00, \$4.40.

3. All Red, 109, Fain, \$8.20. Temps — 1:13 1/5. Viley, Chemulpo, York Lad, Sylvester, Jack Reiger, J. H. Houghton et Labold ont aussi couru.

2ème course, 4 furlongs : 1. Arcène, 105, Fain, \$29.20, \$11.40, \$5.50. 2. Polly Worth, 107, Shilling, \$3.30, \$2.50.

3. Pink Lady, 100, Davenport, \$3.50, \$2.50. Temps — 48 3/5. Figola, Spirella, Marshall, Senator, James, Union, Friel, General et Benard ont aussi couru.

3ème course, un mille : 1. Buckthorn, 107, Shilling, \$3.30, \$3.70, \$2.70. 2. Sleeth, 107, Callahan, \$4.40, \$3.60.

3. Ornet, 107, Byrne, \$17.17, \$13.35. Temps — 1:13 3/5. Mack B. Eubanks, Congressman James, Breaker Boy, Gay Bird, Bonanza ont aussi couru.

4ème course : 1. Adams Express. 2. John Furlong. 3. Any Port.

Les Stars joueront aussi à Plattsburg

SE RENCONTRERONT AVEC LA FAMEUSE ÉQUIPE DE L'ENDROIT AU COURS DE LEUR VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS.

Le club de baseball Star, champion indépendant, jouera aussi à Plattsburg, N.Y., dans leur première visite aux États-Unis cette année. Le 28 mai les Stars joueront avec la fameuse équipe de Plattsburg. Les 24 et 25 mai ils joueront à Barre, Vt. Les champions espèrent gagner deux parties sur les trois.

Partie remise

La partie d'ouverture de baseball à Saint-Laurent, hier entre les Stars, champions indépendants, et les Collégiens, n'a pu avoir lieu pour cause de pluie.

Les deux clubs joueront dimanche prochain au Collège, et avec les pratiques de cette semaine, les deux équipes seront en excellente forme.

Dans le monde de la crosse

Les clubs Tecumseh et Toronto se rencontreront samedi prochain dans une partie d'exhibition.

Les Athlétiques de St-Catherines, joueront pour la coupe Mann, détenue par Vancouver.

Lalonde a déclaré qu'il recevra plus de \$5,000 pour jouer avec l'équipe de Con Jones.

Le capitaine Lachapelle assure que le National vaincra le club Toronto, le 24 mai.

M. Fleming compte sur une assistance de 10,000 personnes à Scarborough Beach, pour le 24 mai.

Le capitaine du club Toronto, a ordonné deux exercices pour ses joueurs, d'ici au 22 mai. Décidément ces gens-là ont l'intention de battre le National. Heureusement que cela se fait à deux.

M. Fleming a engagé une des meilleures fanfares de New-York pour faire les frais de la musique du National, le 24 mai.

Son Honneur le maire de Toronto mettra la balle en jeu, le 24 mai.

M. W. McIntyre, d'Ottawa, sera probablement l'arbitre de la joute National-Toronto.

Jack White de Chicago, a défait vendredi soir, Frankie Conley, de Kenosha. A la sixième reprise, Conley se brisa le poignet et ses assistants jetèrent l'éponge dans la douzième reprise.

George Kennedy s'est entretenu longuement avec Steve Rochford, des Shamrocks, samedi dernier. Il est probable que ce joueur de défense fera partie du Canadien.

Sam Langford a défait Jim Barry, de Chicago, hier soir, dans une bataille qui dura 11 reprises. Le pugiliste négre déclassa son adversaire dès le commencement de la bataille.

La Russie sera représentée aux jeux Olympiques par une équipe de 225 athlètes. Plusieurs ont été inscrits dans les épreuves de demi-fond.

Big "Chief" Meyers, des Giants, a compté 18 coups réussis sur 28 fois au bâton.

Dans une partie d'exhibition, jouée dimanche dernier à Rocky Point, Detroit a défait Providence par 15 à 12.

Le club Toronto a payé au club New-York, de la ligue Nationale, \$4,000 pour les services de Maxwell.

Le club Jersey City a vendu le voltigeur Wheeler, au club Kansas City.

Pas un seul joueur du club Providence n'a atteint la moyenne de .300, au bâton. Rock vient en première place avec .297.

Le lanceur Jack Quinn, du club New-York de la ligue Américaine a été suspendu pour un temps indéfini, pour avoir lancé son gant à l'arbitre O'Loughlin au cours de la partie de dimanche dernier.

Ty. Cobb s'est mis dans son assiette. Après un mauvais commencement, il est parti à monter et tous les amateurs et connaisseurs prédisent une saison sensationnelle pour le joueur favori. Il est fameux au bâton et terrible sur les buts. Il a volé son "Home plate" trois fois cette année.

Une question de procédure

L'ECHEVIN POISSANT DEMANDE LE REJET A LA HUITAINE DE TOUS LES RAPPORTS, MAIS APRES LA DISCUSSION QUI ENSUIT, CONSENT A PRENDRE UN AUTRE MOYEN.

L'échevin Poissant a mis à exécution sa menace d'hier matin de demander le rejet à huitaine de tous les rapports des commissaires. Il en est résulté une longue discussion sur la valeur de cette procédure appliquée aux assemblées régulières du conseil. Le maire tenait pour l'irrégularité du rejet aux assemblées mensuelles et il demanda à ce sujet l'avis du conseil.

L'échevin Poissant expliqua qu'il n'avait nullement l'intention de combattre les rapports des commissaires, mais qu'il voulait que le conseil eût le temps d'étudier les documents que lui envoie le bureau exécutif. Comment voulez-vous que nous les fassions, dit-il, quand nous ne les avons qu'une heure entre les mains? Il tient si peu à faire de l'obstruction qu'il est prêt à retirer sa demande si les commissaires veulent bien donner aux échevins huit jours pour étudier les rapports, hors les cas d'urgence.

L'échevin L. A. Lapointe fit remarquer que le rejet à huitaine avait toujours été une prérogative du conseil. On ne peut prétendre que le conseil perd ce droit, parce que les rapports sont mentionnés à l'ordre du jour général, puisque la même règle devrait alors s'appliquer à toutes les motions nouvelles qui sont aussi au feuillet. L'échevin Poissant a répondu qu'on pourrait résoudre le problème en proposant d'ajourner la discussion d'un rapport à huit jours et le conseil se prononcerait alors sur la question d'urgence. C'est aussi l'avis du maire, et le représentant de La Fontaine retire son rejet à huitaine.

Le premier rapport concernait le budget supplémentaire de mai qui se chiffre à \$781,650 et c'est à ce propos que M. Poissant avait demandé le rejet; sur proposition de l'échevin Martin, le conseil en renvoya l'étude à huit jours.

Voyageurs distingués

Québec, 14. — Il y avait un grand nombre de passagers distingués à bord du paquebot de la compagnie du C.P.R. "Empress of Ireland". Citons parmi ces derniers l'hon. W. S. Fielding, ancien ministre des finances, qui revient avec sa femme M. K. McKeown d'un voyage en Europe. M. Beckles Wilson, le célèbre écrivain anglais, était aussi à bord, il vient au Canada pour écrire une série d'articles sur la province de Québec. M. Wilson a assisté à quelques assemblées politiques qui avaient lieu hier soir relativement aux élections provinciales.

M. Smootson White de la "Gazette" de Montréal, était aussi au nombre des passagers.

La patate canadienne

Ottawa, 13. — Le département d'agriculture préservera la patate canadienne si c'est possible du danger qui fait tant de ravage en Europe.

Le danger est le plus grand danger pour les patates et il est presque impossible à faire disparaître. Le gouvernement va faire répandre dans tout le pays des brochures recommandant aux cultivateurs de ne pas user de graines européennes.

Nouvelle compagnie houillère

Régina, Sask., 14. — On a reçu avis de Londres aujourd'hui que J. H. Haslam vient de terminer l'organisation d'une compagnie au capital de cinq millions pour l'exploitation des houillères de Estavan. On croit que le vicomte Haldane et Winston Churchill ont été nommés directeurs de la nouvelle compagnie.

Victoire italienne

Tobuk, Tripolitaine, 13. — Trois bataillons d'infanterie italienne et une batterie d'artillerie ont surpris et défait plusieurs groupes de Bédouins et d'Arabes sous le commandement d'un officier turc.

Les Bédouins ont perdu cent hommes et les Italiens trois.

M. W. McIntyre, d'Ottawa, sera probablement l'arbitre de la joute National-Toronto.

Le duc de Connaught visitera Terre-neuve

Saint-Jean, Terre-neuve, 14. — Le duc de Connaught, gouverneur général du Canada, passera, croit-on, une partie de l'été de 1912 ici où il sera l'hôte du gouvernement. Le gouverneur Ralph Champy Williams est maintenant en route pour le Canada où il doit inviter officiellement le duc et sa famille.

La médaille Laetare

New-York, 14. — La médaille Laetare qui est accordée annuellement par l'Université de Notre-Dame, à Notre-Dame Indiana, au laïque qui a rendu un service signalé à l'Eglise catholique, a été présentée à M. Thomas Murphy, président de l'Emigrant Industrial Savings Bank.

Le Rév. John Cavanaugh, recteur de Notre-Dame, le cardinal Farley, et d'autres personnages distingués de la hiérarchie étaient présents à la cérémonie.

Mort d'un diplomate persan

Paris, 13. — Le général Nazare Aga, qui représentait la Perse en France de 1864 à 1905, est mort hier.

Découverte d'une nouvelle comète

Londres, 14. — Le Dr Hansen, l'astronome danois, a notifié l'observatoire de Greenwich, hier soir, qu'il avait aperçu à 2 h. du matin, le 10 mai, la queue d'une Comète dans la constellation du Cygne. La comète a été localisée par l'observatoire de Greenwich et elle est maintenant visible par télescope.

Correspondant de guerre tué

Londres, 14. — M. Smailwood, correspondant du "Daily Chronicle", dans l'armée turque, a été tué dans un escarmouche, près de Derna.

Ce journal est imprimé, au No 714, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée) Henri Bourassa, directeur-gérant.

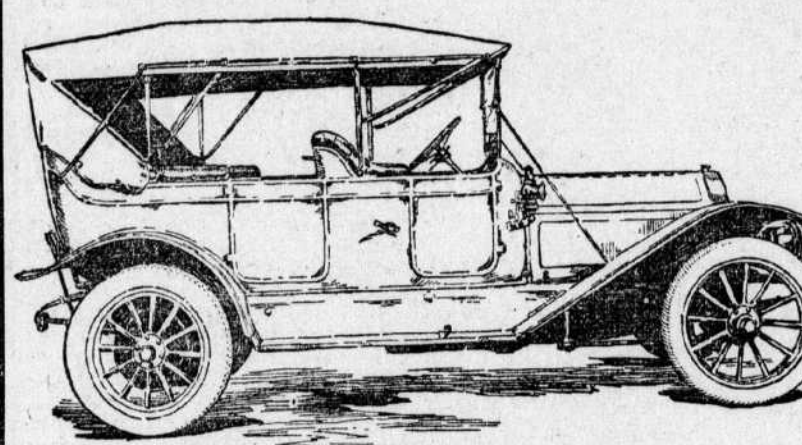
SWEET CAPORAL

CIGARETTES

"LA FORME LA PLUS PURE SOUS LAQUELLE LE TABAC PEUT ÊTRE FUMÉ."

Lancet.

Pierce-Arrow



PIERCE-ARROW 45 H.P. 6 Cyl. 1912.

Ceux qui aiment les voitures automobiles de haute qualité feraient bien de visiter nos salles d'exhibition et de voir notre

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est, R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui 48
Même date l'an dernier . . . 70
Aujourd'hui minimum 34
Même date l'an dernier . . . 45
Baromètre :
8 h. matin, 29.92 — 11 h. matin, 29.95
midi, 30.00.

BEAU ET FRAIS

Confusion de nom

Comme la similitude de nom prête à la confusion, M. John Boyd nous prie de dire à ses amis canadiens-français qu'il n'est pas candidat dans la division Saint-Laurent pour les élections provinciales.

L'élection du Sénat par le peuple

Washington, 13 — La chambre a adopté par 237 contre 39 un amendement à la constitution permettant l'élection des sénateurs par le vote direct du peuple.
Cet amendement sera soumis au président.

Il a neigé aussi à Cumberland

Cumberland, Md., 14 — Beaucoup de neige est tombée aujourd'hui sur le mont Big Savage, près du mont Savage.

Romancier à l'extrémité

Stockholm, 14. — Le romancier August Strindberg qui souffre d'un cancer s'est éteint rapidement. Sa mort est attendue d'heure en heure.

La Chambre de Commerce

A cause de la votation qui aura lieu mercredi 15 mai, la réunion du conseil de la Chambre n'aura pas lieu ce jour-là.

Mort tragique d'un serre-frein

Stratford, Ont., 13 — W. H. Troupe habitant près de Drumbo, a été tué dans la cour du Grand Tronc. Il était serre-frein.

Entre Polonais

On a transporté à l'hôpital Général, hier soir, une malheureuse Polonoise toute ensanglantée des blessures qui lui avaient fait à la figure et sur les bras, son mari, sous l'influence de la boisson.

Le couple demeure au numéro 332 rue St-Georges où eut lieu l'arrestation de Meeolatsky, mis aux fers par le constable Robinson qui n'a trouvé aucune arme sur le Polonois. L'acte d'accusation porte : ivrognerie et assaut.

La femme Meeolatsky a dit à l'hôpital que son mari l'aurait certainement tué, si les voisins n'étaient venus à son secours. Meeolatsky comparaitra devant le Recorder ce matin.

On retrouve Greenbush

Edward Greenbush, 430 Richmond, qui était disparu de chez lui depuis quelque temps et au sujet duquel, sa famille entretenait de sérieuses craintes, a été retrouvé.
Le chef Carpenter a reçu une lettre de Syracuse N.Y., lui disant que Greenbush est actuellement en cette ville.

Les élections provinciales au Nouveau-Brunswick

St-Jean, N.B., 14 — On s'attend à ce que, au cours du banquet qui aura lieu ce soir, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'hon. J. K. Flemming annoncera des élections provinciales à une date prochaine.
Ce sera, croit-on, pour le mois de juillet ou peut-être même pour juin.

Le merger de la navigation

Kingston, Ont., 13 — M. R. Crawford, président de la compagnie Thousand Island Steamboat, de cette ville, ne croit pas que la compagnie Richelieu et Ontario ait obtenu le contrôle de la première.

L'agent financier d'Orozco

IL A ETE VICTIME D'UNE TENTATIVE DE MEURTRE HIER.

Chihuahua, 14. — Une tentative de meurtre a été commise sur Gonzale Barile, l'agent financier d'Orozco.
Des inconnus l'ont frappé à coups de couteau et de revolver. Ses blessures ne sont pas mortelles.
Barile s'est fait beaucoup d'ennemis par son attitude dans la présente révolution.

ALLEZ CHEZ
L. C. de Tonnancour
Marchand Tailleur
61 NOTRE-DAME EST
Pour vos habits

GARÇONS

On demande des garçons comme messagers. S'adresser au "Devoir", 71a Saint-Jacques.

Le Jour du Scrutin

Renseignements utiles aux électeurs et au public en général.—Heures du vote : 9 heures a. m. à 5. heures p. m.

Les bars et les hotels seront fermés demain.—La vente des liqueurs enivrante est interdite.

Demain est le grand jour du scrutin pour l'élection provinciale actuelle. Comme à toutes les élections, bien des points de la loi électorale restent obscurs pour le plus grand nombre de ceux qui ont intérêt à les connaître. On ne trouvera donc pas mauvais que nous rappellerions aux électeurs appelés à enregistrer leur vote pendant la journée de demain qu'une élection provinciale diffère d'une élection municipale sous certains rapports. Ainsi, demain, les bureaux de scrutin, ne seront pas ouverts jusqu'à 7 heures du soir, comme pour une élection municipale; ils doivent se fermer à cinq heures—et qu'on ne se y trompe pas, car un grand nombre d'ouvriers, croyant avoir le temps de terminer leur journée de travail, attendent après six heures pour aller enregistrer leur vote. S'ils agissent ainsi, demain, ils arriveront trop tard et perdront leur vote.

Ceux qui désirent faire connaître leur volonté par leur suffrage doivent s'efforcer de voter de bonne heure le matin. Cette démarche est facile pour les bourgeois, les commerçants, pour tous ceux à qui leurs occupations permettent de disposer du temps nécessaire au début de la journée. Elle l'est moins pour l'ouvrier obligé de se rendre au travail de 7 à 8 heures du matin; mais l'heure du midi est pour eux éminemment propice. Chaque ouvrier ne doit pas hésiter à perdre une heure de son temps pour aller enregistrer son vote; il est assuré que l'accomplissement de ce devoir civique lui vaudra de précieuses compensations.

Du reste, la loi ordonne la fermeture des manufactures pendant un temps déterminé, le jour du scrutin.

L'article 352 se lit en effet comme suit :—

"352. Nul ne doit tenir ouvert une manufacture, une usine, un atelier ou une boutique pendant le temps compris entre une heure et six heures de l'après-midi, le jour de la votation, dans les arrondissements ou dans les quartiers d'une cité dans lesquels les bureaux de votation sont tenus, sous peine d'être coupable d'une offense poursuivable sommairement et d'être passible d'une amende de cent piastres. 3 Ed. VII, c. 9, s. 158".

FERMETURE DES MANUFACTURES

L'article 352 se lit en effet comme suit :—

"352. Nul ne doit tenir ouvert une manufacture, une usine, un atelier ou une boutique pendant le temps compris entre une heure et six heures de l'après-midi, le jour de la votation, dans les arrondissements ou dans les quartiers d'une cité dans lesquels les bureaux de votation sont tenus, sous peine d'être coupable d'une offense poursuivable sommairement et d'être passible d'une amende de cent piastres. 3 Ed. VII, c. 9, s. 158".

La téléphonie sans fil chez les Italiens

LES AUTORITES MILITAIRES ET NAVALES DE L'ITALIE ONT FAIT DES EXPERIENCES CONCLUANTES.

(Service particulier)

Londres, 14. — Une dépêche de Rome au "Times" annonce que, d'un environnement un an, les autorités navales et militaires ont fait des expériences de téléphonie sans fil. Il y a un mois, un message a été envoyé d'une station de téléphonie sans fil, située sur Monte Mario, à l'île Ponza, soit une distance d'environ 65 miles.
De plus amples expériences ont amené la découverte de méthodes plus parfaites de transmission, et la semaine dernière des communications ont été établies entre Monte Mario et la station de téléphonie de Becco de Vela, sur l'île Magdalena, distance d'environ 160 miles. Un long passage d'article, emprunté à un journal, a été lu à Rome et entendu et répété à Magdalena. La voix était tellement nette que l'auditeur à Magdalena s'apercevait immédiatement des qu'il changeait d'interlocuteur au milieu de la lecture. On espère de plus complets perfectionnements.

Température froide

En vingt-quatre heures, le thermomètre est descendu de 26 degrés. A 6 heures, hier matin, il marquait 62 degrés; à la même heure, ce matin, il était à 36 degrés. C'est presque une température d'hiver, puisque l'eau aurait gelé à 4 degrés plus bas. Quand on pense qu'à Paris, soit à presque quatre degrés au Nord de Montréal on a été avec 90 degrés à l'ombre.
D'après l'observatoire de McGill, le thermomètre, qui donnait 65 degrés, à 11 heures hier matin, est descendu toute la journée. A 1 heure de l'après-midi, il marquait 61 degrés; à 11 heures du soir, 45 degrés; à minuit, 43 degrés; à 2 heures, ce matin, 41 degrés; à 6 heures, 36 degrés; à 8 heures, 35 degrés; à 9 heures 41 degrés.

Pendant la nuit, le vent a soufflé en tempête et l'anémomètre a marqué 25 miles à l'heure.
Toronto, 14. — Il a neigé aujourd'hui dans plusieurs endroits de l'Ontario. En 1907, il avait neigé le 27 mai. On s'attend à ce que le froid continue deux ou trois jours.

MAISONNEUVE

M. J. H. Garceau, candidat opposant, a tenu une assemblée dans la salle de l'hôtel de ville de Maisonneuve, hier soir. Ont adressé la parole : M. J. H. Garceau, Rodolphe Monty, G.R., le Dr Goyette et Henri Lacerte, avocat.

L'article précédent mérite également d'être connu :—

"351. Nul électeur, assigné comme témoin devant un juge ou un tribunal quelconque dans la province, n'est tenu de comparaître et d'être présent devant ce juge ou ce tribunal, le jour de la votation, dans un district électoral où il a droit de voter. 3 Ed. VII, c. 9, s. 157".

HEURES DE LA VOTATION

Voici maintenant l'article 325 qui fixe les heures de la votation :—
"325. Les bureaux de votation doivent être ouverts à neuf heures de l'avant-midi et rester ouverts jusqu'à cinq heures de l'après-midi du même jour; et chaque sous-officier-rapporteur est tenu de recevoir pendant ce temps, dans le bureau de votation qui lui est assigné, de la manière ci-dessous prescrite, les votes des électeurs ayant droit de voter à ce bureau. 3 Ed. VII, c. 9, s. 131".

VENTE DES LIQUEURS ENIVRANTES

Quant à la vente des boissons enivrantes le jour de la votation, elle est formellement interdite par les articles suivants de la loi électorale :—

"383. Nul ne doit tenir ouvert une buvette d'hôtel ou de club, une auberge ou boutique ou un magasin, sous licence ou non, où il se vend ordinairement des liqueurs ou boissons spiritueuses ou fermentées, durant le jour de la votation, dans les arrondissements, ou dans les quartiers d'une cité, dans lesquels les bureaux de votation sont tenus, sous peine d'être coupable d'une offense poursuivable sommairement et d'être passible d'une amende de cent piastres, ou d'un emprisonnement n'excédant pas six mois à défaut de paiement. 3 Ed. VII, c. 9, s. 184.

384. Le jour de la votation dans les cités, et le jour de la votation et la veille partout ailleurs, nul ne peut, dans les limites d'un district électoral où est tenue une élection, sous peine d'être coupable d'une offense poursuivable sommairement et d'être passible d'une amende de cent piastres, et d'un emprisonnement n'excédant pas six mois à défaut de paiement, soit vendre pour un prix en argent ou en échange d'un objet quelconque, soit prêter ou livrer, soit donner gratuitement

LES COULEURS DISTINCTIVES

Rappelons en outre que les articles 380 et 381 de la loi défendent de fournir ou de porter des drapeaux, insignes, rubans ou cocardes dans l'intention de faire connaître le porteur comme partisan de tel ou tel candidat.
Le port des couleurs distinctives est interdit dans tout district où se tient une élection depuis le jour de la nomination et tant que l'élection n'est pas terminée.

Si toutes les prescriptions de la loi sont suivies, on peut être assuré que la paix et l'ordre régneront le jour du scrutin comme en n'importe quel temps de l'année.

Deux prêtres sont décédés à Québec

L'un était curé de Sainte-Famille de l'île d'Orléans, l'autre, ancien curé de Portneuf.

(Service particulier)

Québec, 14. — Le clergé catholique du diocèse de Québec vient d'être plongé dans un double deuil par la mort à quelques heures d'intervalle de deux de ses membres les plus vénérés.
Hier après-midi, vers 4 heures, est décédé en son presbytère, M. l'abbé Théophile Trudel, curé de Ste-Famille de l'île d'Orléans. La nouvelle est parvenue hier soir à l'archevêché, où elle a causé une douloureuse surprise, car le défunt paraissait en bonne santé et rien ne faisait prévoir cet événement fatal. Le télégramme annonçant la mort de M. Trudel, ne donne aucun détail, mais on croit qu'il est mort subitement.
M. Trudel était curé de Ste-Famille depuis un mois seulement. Il était âgé de 53 ans. Sa mort a été suivie de près par celle de l'abbé Louis-Napoléon Cinq-Mars, décédé ce matin au pensionnat St-Louis de Gonzague, après une quinzaine de jours de maladie. M. Cinq-Mars était retiré au pensionnat depuis quelques années. Il était ancien curé de Portneuf, et un prêtre pieux et zélé, dévoué jusqu'au sacrifice à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse. Cette double disparition crée un grand vide au sein du clergé où ces deux prêtres étaient universellement connus et estimés.

Plus de duels en Allemagne

Berlin, 14. — Le Reichstag a adopté hier une résolution très importante relativement au duel dans l'armée allemande. On sait que cette question fut la cause de nombreuses discussions.

Le principal article de la résolution se lit comme suit : "Tout officier de l'armée qui participe à un duel, encourage un autre officier à se battre ou lui sert de témoin sera démis de ses fonctions".
Les chefs socialistes ont fait adopter un amendement à l'effet qu'aucun officier ne sera renvoyé d'un régiment pour avoir refusé de prendre part à un duel.

La partie la plus intéressante du débat fut le discours du socialiste Ledebour qui censura le kaiser pour avoir sanctionné le duel. Ledebour dit que le kaiser reconnaissait le duel non seulement comme le code pénal mais aussi une morale bien ravagée.

Au Maroc

LE RESIDENT GENERAL LYAUTEY EST EN ROUTE POUR TANGER. — UN CALME RELATIF REGNE.

Mers el Kebir, (Algérie), 13. — Le général Lyautey, résident général de France au Maroc, est parti d'ici aujourd'hui pour Tanger.

Tanger, 13. — Le calme règne à Mers el Kebir, mais le bruit court que dans les environs, des pillards ont repoussé des troupes chérifiennes en leur faisant subir des pertes.

A Mekinez et dans les environs, on signale une certaine effervescence parmi les tribus.

Londres, 14. — Trois autres mille émigrés écossais se sont embarqués pour le Canada à la fin de la semaine dernière.

M. TELLIER A QUEBEC

Le chef de l'opposition enchanté de sa tournée

(Service particulier)

Québec, 14. — M. J.-M. Tellier, chef de l'opposition, a terminé sa campagne oratoire. Il retourne cet après-midi à Joliette enchanté de l'accueil qu'il a reçu partout et plein d'espoir dans le résultat du scrutin.

Le district de Québec réserve des surprises. Les ministériels concèdent neuf comtés à l'opposition, qui n'en avait que deux dans la dernière législature. De leur côté les opposi-

tionnistes réclament d'avantage. Ils se disent sûr d'une majorité pour M. Tellier.
Dans Montmorency, Québec-Est, Québec comté et Lévis que les ministériels réclament pour eux, la lutte paraît excessivement chaude. Les oppositionnistes de Montmorency qui ne consentent à travailler qu'à la condition d'avoir Lavergne pour candidat ont tenu promesse. Ils font une bataille superbe.

Le président de la Farmers' Bank est en liberté

IL A DU CEPENDANT FOURNIR UN CAUTIONNEMENT DE \$30,000 CAR IL AURA A REPONDER A QUATRE ACCUSATIONS.

Toronto, 13. — Le docteur William Nesbitt, ex-président de la Farmers' Bank qui a été extradé des Etats-Unis à été, ce matin, mis en liberté provisoire sous caution de \$30,000, dont la moitié fournie par lui-même et le reste par Wallace Nesbitt, C.R., et le docteur Walter McKeown.

Le docteur Nesbitt devra répondre à quatre accusations de fraude. Le procès a été remis à lundi prochain pour lui permettre de consulter son avocat.
Les journalistes n'ont rien pu obtenir de l'homme qui durant seize mois a déjoué toutes les recherches de la police.
On demandera à Nesbitt de venir devant la commission d'enquête donner sa version de l'histoire de la banque défunte.

HISTORIQUE DE L'AFFAIRE NESBITT

Décembre-19-1910.—La Farmers Bank ferme ses portes.
Janvier-14-1911 : — Le Dr. Beattie Nesbitt, président de la banque en déconfiture est accusé d'avoir fait de faux rapports au gouvernement. Il prend la poudre d'escampette.
Janvier-16-1911 : — W. R. Travers, gérant-général, plaide coupable. Il est condamné à six ans de pénitencier.

Avril-11-1912 : — Le Dr. Nesbitt après de longues recherches est arrêté à Chicago.

Avril-30-1912 : — L'extradition de Nesbitt est ordonnée.

Mai-12-1912 : — Le Dr. Nesbitt est ramené à Toronto pour subir son procès.

Les cochers du Square Phillips

LE POSTE PARTICULIER VOUDRAIT AVOIR L'AUTORISATION DE METTRE SON KIOSQUE SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET SES VOITURES SUR LA CHAUSSEE.

(Service particulier)

Les cochers du poste particulier du square Phillips, n'ayant pas obtenu leur permis se sont présentés devant les commissaires ce matin pour demander que la Ville les leur donne. Ils sont prêts à transporter leur kiosque sur une propriété privée, mais voudraient être autorisés à garder leurs voitures sur la chaussée publique.
M. Lachapelle a répondu que la commission est prête à rendre justice à tous les cochers de la ville et non seulement à ceux du square Phillips. Il croit cependant que les cochers de Montréal sont les premiers à se faire du tort et à permettre aux taxicabs de prendre leurs places. Il n'y a pas moyen d'avoir un coupé à Montréal, où il n'y a que des victorias, qui sont les voitures les moins convenables pour notre climat.

M. A. R. McMaster dit qu'il enverra aux commissaires résumé de ses remarques. Il demande que si le poste qu'il représente va sur une propriété privée, la même chose devienne la règle pour tous les postes particuliers, voitures ou taxicabs. Quant aux coupés, il dit que ses clients en avaient autrefois, et qu'ils ont dû s'en défaire à perte.

"Je ne parle pas de nos énormes carrosses d'autrefois", dit M. Lachapelle, mais du vrai coupé à marche-pied bas.

Dans Saint-Jacques ce soir

Il y aura assemblée en faveur de la candidature du candidat conservateur L. R. Montbrian, ce soir, à l'école Montcalm, coin Saint-Hubert et de Montigny. Les orateurs annoncés sont MM. Jean Prévost, J. G. H. Bergeron, C. P. Beauchamp, Elz. Montpetit, J. B. Archambault, Dr J. Nolin, G. A. Marsan, Ls. Masson, etc.

Le "Soleil" poursuivi

(De notre correspondant)

Québec, 14. — Quatre poursuites en dommages, au montant de \$999 chacune, ont été prises ce matin par MM. Armand Lavergne et Alphonse Tascheur, contre M. Jules Patry, avocat et le "Soleil", à la suite d'accusations portées au cours de la campagne électorale.

MM. Bédard, Chalout et Prévost sont les procureurs des deux demandeurs.

M. TELLIER A QUEBEC

Le chef de l'opposition enchanté de sa tournée

(Service particulier)

Québec, 14. — M. J.-M. Tellier, chef de l'opposition, a terminé sa campagne oratoire. Il retourne cet après-midi à Joliette enchanté de l'accueil qu'il a reçu partout et plein d'espoir dans le résultat du scrutin.

Le district de Québec réserve des surprises. Les ministériels concèdent neuf comtés à l'opposition, qui n'en avait que deux dans la dernière législature. De leur côté les opposi-

tionnistes réclament d'avantage. Ils se disent sûr d'une majorité pour M. Tellier.
Dans Montmorency, Québec-Est, Québec comté et Lévis que les ministériels réclament pour eux, la lutte paraît excessivement chaude. Les oppositionnistes de Montmorency qui ne consentent à travailler qu'à la condition d'avoir Lavergne pour candidat ont tenu promesse. Ils font une bataille superbe.

La semaine des Commissaires

ELLE SE TERMINERA LE MERCREDI SOIR ET LES RAPPORTS, SAUF LES CAS D'URGENCE, SERAIENT DEPOSÉS LE JEUDI MATIN CHEZ LE SECRÉTAIRE MUNICIPAL.

L'échevin Poissant a trouvé le moyen d'obtenir que les rapports des commissaires soient déposés chez le secrétaire municipal assez à l'avance pour que personne ne puisse ensuite espérer de ce qu'il n'a pas eu le temps de les voir et demander ensuite le rejet à huitaine.

Il se fait préparer une motion par laquelle la semaine des commissaires, sauf les cas d'urgence se terminera le mercredi soir et les rapports seront déposés chez le secrétaire municipal le jeudi matin. On pourra se demander si le jeudi et le vendredi ne seraient pas en cause le samedi ou le lundi matin.

Les élections générales en Belgique

(Service particulier)

Bruxelles, 14. — Les Chambres ont été dissoutes ce matin, par un arrêté Royal et les élections générales sont fixées au 2 juin.
On s'attend à ce que les libéraux s'unissent aux socialistes pour combattre les catholiques. La lutte sera excessivement rude.
Les articles de tête du programme royal et les élections générales sont si simple et l'instruction obligatoire.

La représentation diplomatique

Londres, 14. — Hamar Greenwood, député, a écrit un article dans lequel il louange sans restriction M. Bryce, ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis. C'est, dit-il, la connaissance profonde de M. Bryce des affaires du Canada, et ses préférences démocratiques qui ont arrêté le mouvement fait au Canada pour faire nommer des agents diplomatiques canadiens et ne plus s'occuper de ceux de l'Angleterre.

"Mais, continue-t-il, ce mouvement n'est pas mort, et si l'Angleterre n'a pas partout des ambassadeurs de la valeur de M. Bryce, le Canada finira par avoir son propre corps diplomatique.

Orozco n'est pas découragé

Jimenez, Mexique, 14. — Quoique M. Orozco se défende devant Conojos, le général Orozco ne semble pas du tout découragé.

"La révolution ne fait que commencer, dit-il et nous espérons bien qu'en définitive, Madero sera vaincu, car une cause juste triomphe toujours".
Le chef des insurgés n'a pas dit combien il a perdu de monde au cours des derniers engagements, mais il admet que depuis, il n'a pas de nouvelles des généraux Campa et Artzamedo, qui, avec 2500 hommes, se sont dirigés à l'ouest de Conojos pour prendre les généraux en flanc. On croit que le général Telles leur a coupé la retraite.

La campagne présidentielle

Steubenville, Ohio, 14. — Le président Taft vient de terminer sa campagne dans l'Ohio, par un grand discours où il a attaqué très rudement son adversaire.

A plusieurs reprises il a parlé dans le district des acroïtes que ses propres amis considéraient comme opposés à sa réélection.

Ces assemblées ont toutefois laissé une impression optimiste pour le président actuel.

Dans Saint-Jacques ce soir

Il y aura assemblée en faveur de la candidature du candidat conservateur L. R. Montbrian, ce soir, à l'école Montcalm, coin Saint-Hubert et de Montigny. Les orateurs annoncés sont MM. Jean Prévost, J. G. H. Bergeron, C. P. Beauchamp, Elz. Montpetit, J. B. Archambault, Dr J. Nolin, G. A. Marsan, Ls. Masson, etc.

Le "Soleil" poursuivi

(De notre correspondant)

Québec, 14. — Quatre poursuites en dommages, au montant de \$999 chacune, ont été prises ce matin par MM. Armand Lavergne et Alphonse Tascheur, contre M. Jules Patry, avocat et le "Soleil", à la suite d'accusations portées au cours de la campagne électorale.

La Convention nationale socialiste

Indianapolis, 13. — Les adversaires à la convention nationale socialiste d'une déclaration approuvant une sous-commission pour l'étude de la situation aux plans de la Fédération Américaine du Travail ont gagné leur point dans le choix de la constitution et de l'organisation des comités.

L'élément modéré semble l'emporter définitivement et l'on ne croit pas que l'aile révolutionnaire puisse à l'avenir influencer beaucoup sur les idées du parti socialiste.

"17 O'clock Tea"

(Service particulier)

Paris, 13. — Les maîtresses de maison du meilleur monde, anticipant sur la nouvelle manière de compter les heures, ont commencé à adresser leurs invitations pour le "seventeen o'clock tea", au lieu du "five o'clock".
La nouvelle formule semble devenir rapidement populaire.

D'où vient le mécontentement chez les marins

Un journal anglais déclare qu'à moins de réformer le service naval, on pourrait voir les marins se former en unions pour faire valoir leurs droits.

Londres, 13. — Le "Daily Chronicle" dit que le mécontentement actuel chez les marins anglais vient des conditions de service et surtout du mode de payer et de punir.

Les sous-officiers et les marins parlent de se former en "trades union".

L'auteur de l'article dans le "Daily Chronicle" dit qu'il est temps que les autorités impériales comprennent qu'il faut réformer les conditions du service sans quoi les 100,000 hommes de la marine pourraient bien se former en union et réclamer justice par des méthodes déjà usitées par les associations ouvrières depuis deux ans et qui n'ont guère fait de bien aux pays.

M. Etienne Lamy à l'Académie Saint-Urbain

LES ELEVES DE CETTE INSTITUTION FONT UN ACCUEIL CHARMANT A L'EMINENT ACADEMICIEN.

M. Etienne Lamy, actuellement l'hôte du sénateur et de Mme A. Thibaut, a fait hier, une visite à l'Académie Saint-Urbain.

A trois heures précises, M. Lamy est reçu au parloir par M. l'abbé Hector Filiatrault, P.S.S. Aumônier de l'institution, la mère Supérieure et les religieuses, quelques messieurs du clergé, le Dr H. Harrison et plusieurs amis ou anciens élèves de la maison.

Dans la salle de réception, décorée de palmes et de fleurs naturelles, deux cents élèves font à M. Lamy un accueil enthousiaste, pendant que pianos et violons exécutent la "Marche Triomphale" de Drlla.

Une charmante enfant, Lucienne Wilson, lui offre une gerbe de roses aux couleurs de la Légion d'honneur. M. Filiatrault se lève en disant que cette petite privilégiée portera au front, comme une auréole, le baiser qu'elle vient de recevoir de l'illustre académicien. En termes exquises M. l'abbé rappelle les œuvres du grand écrivain, surtout son discours à l'Académie Française, en réponse au discours de réception de Mgr Duchesne. M. Lamy explique que ce qu'on entend au Canada par une Académie, puis faisant allusion au mot si heureux de M. Gabriel Hanotaux, au Monument National, M. Filiatrault termine en disant : "Je vous assure, Monsieur, que nous avons ici le plus grand respect pour les violentes".